

Commission des questions de l'Eglise universelle

---

# 15B

## Croissance démographique et promotion du développement

Une contribution de l'Eglise au débat

Dans le cadre de la Conférence épiscopale allemande, la **Commission des questions de l'Eglise universelle** a compétence dans les domaines suivants:

- Textes de proclamation de la foi élaborés sous la responsabilité de l'Eglise allemande.
- Oeuvre de l'Eglise pour le développement et la paix.
- Echanges entre l'Eglise allemande et les autres Eglise locales.
- Soutien d'autres Eglises locales dans l'accomplissement de leurs multiples tâches.
- Contacts avec les religions du monde.

La Commission des questions de l'Eglise universelle est présidée par Mgr. Walter Kasper, évêque de Rottenburg-Stuttgart.

# **Croissance démographique et promotion du développement**

**Une contribution de l'Eglise au débat**

**Titre original: Bevölkerungswachstum und Entwicklungsförderung. Ein kirchlicher Beitrag zur Diskussion, décembre 1993.**

**Traduction française: publiée juillet 1995**

**Editeur:**

**Sekretariat der Deutschen Bischofskonferenz  
Kaiserstr. 163, 53113 Bonn**

# Sommaire

|                                                                                                         |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Introduction</b> .....                                                                               | 5  |
| <b>I. Point de la situation: croissance de la population mondiale – Tendances, causes, conséquences</b> |    |
| 1. Remarques sur le développement de la population mondiale ....                                        | 9  |
| 1.1 Croissance démographique mondiale: faits, tendances, problèmes.....                                 | 9  |
| – Le défi démographique .....                                                                           | 9  |
| – Liens entre la croissance de la population et le développement des conditions de vie .....            | 12 |
| – Différenciation régionale .....                                                                       | 13 |
| 1.2 Théorie de la transition démographique .....                                                        | 14 |
| 2. Causes de l’ascension des chiffres de natalité dans les pays en développement .....                  | 16 |
| 3. Conséquences de la rapide croissance démographique .....                                             | 19 |
| <b>II. Le défi</b>                                                                                      |    |
| 1. Développement et démographie: relever le défi dans son ensemble .....                                | 25 |
| 2. Développement et population: défi pour les religions et pour l’Eglise .....                          | 27 |
| 3. Développement et démographie: principes éthiques d’un guidage de la démographie .....                | 29 |
| 3.1 Le droit de l’homme à la procréation et au planning familial ....                                   | 30 |
| 3.2 Le bien public .....                                                                                | 32 |
| 3.3 Justice sociale .....                                                                               | 34 |
| <b>III. Perspectives d’action</b>                                                                       |    |
| 1. Un développement orienté vers les pauvres .....                                                      | 37 |
| – Modification des structures économiques .....                                                         | 38 |
| – Conditions politiques-cadre du développement des pays du »tiers-monde« .....                          | 40 |
| – Conditions-cadre, pour le développement, d’une politique de paix et de sécurité .....                 | 41 |

|                                                                                                   |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| – Protection de l’environnement .....                                                             | 41        |
| 2. Aspects sociaux particuliers de la politique démographique.....                                | 43        |
| – Pension de vieillesse .....                                                                     | 43        |
| – Promotion de la femme .....                                                                     | 44        |
| – La santé .....                                                                                  | 45        |
| – L’instruction .....                                                                             | 46        |
| 3. Services du planning familial .....                                                            | 47        |
| 3.1 Planning familial .....                                                                       | 47        |
| – Paternité responsable .....                                                                     | 47        |
| – Importance du planning familial .....                                                           | 48        |
| – Le planning familial naturel .....                                                              | 49        |
| – Programmes publics et ecclésiaux de planning familial –<br>une nécessaire différenciation ..... | 51        |
| 3.2 Programmes publics de planning familial .....                                                 | 52        |
| 3.3 Projets des Eglises dans le domaine du planning familial .....                                | 58        |
| <b>Conclusion .....</b>                                                                           | <b>63</b> |

# Croissance démographique et promotion du développement

– Une contribution de l'Eglise au débat –

»La coopération internationale devient tout à fait indispensable lorsqu'il s'agit des peuples qui, assez souvent aujourd'hui, en plus de tant d'autres difficultés, souffrent particulièrement de celles qui proviennent de la croissance rapide de la population.«

Concile oecuménique Vatican II:  
Constitution pastorale *Gaudium et spes*  
du 20.10.1964, n° 87.

## Introduction

La croissance sans précédent de la population mondiale au fil de ce siècle place l'humanité en face de défis extraordinaires. Dans son sillage s'est engagée une vaste discussion à l'échelle mondiale, faisant abonder les pronostics, les analyses théoriques et les spéculations, des programmes politiques et des mesures pratiques pour les transposer. Les conférences internationales sur la démographie mondiale organisées par les Nations Unies ont acquis une grande importance car elles ont servi à la communauté des Etats de plateforme de coopération dans le domaine des questions démographiques.

L'Eglise ne peut pas, elle non plus, rester indifférente aux problèmes accompagnant une forte croissance de la population. Obligée d'agir dans l'esprit de Jésus Christ pour un ordre plus humain et de se faire l'avocate des pauvres, l'Eglise doit introduire sa dimension éthique dans le débat public. Aux responsables d'initiatives politiques et sociales, l'Eglise doit demander

- s'ils s'orientent vers ce noble but qu'est la création de conditions de vie dignes pour tous les êtres humains;
- s'ils obéissent aux principes du bien public et de la justice sociale;

- s'ils respectent la dignité de l'homme, les droits de l'homme et ceux de la famille.

Compte tenu de cette tâche de l'Eglise, il est très compréhensible que, dans le cadre du débat public, l'on interroge aussi fréquemment les évêques de notre pays sur leur attitude vis-à-vis du problème constitué par la croissance démographique mondiale<sup>1)</sup> et sur les programmes politiques discutés et transposés dans ce contexte. Il n'est pas rare que des intentions critiques voire polémiques sous-tendent ces questions. Néanmoins, nombreux sont ceux qui attendent une réponse clarifiante et utile, offrant une orientation éthique fiable face à une situation difficile.

La Commission des questions de l'Eglise universelle de la Conférence épiscopale allemande a donc décidé de publier la présente déclaration. Elle s'adresse aux responsables politiques et au public de la société pour illustrer – dans le contexte de la »Conférence internationale sur la démographie et le développement« qui se déroulera au Caire en septembre 1994 – nos points de vue guidés par la doctrine sociale de l'Eglise. Ce qui à ce titre nous importe en premier lieu n'est pas de répondre seulement à des questions isolées (celles par exemple relatives au planning familial), c'est d'envisager la problématique toute entière sous ses diverses dimensions.

Dans la présente déclaration, nous aborderons la situation démographique dans les pays en développement, nous traiterons de ses causes économiques, sociales et culturelles ainsi que de ses conséquences régionales et globales.<sup>2)</sup>

---

<sup>1)</sup> Dans la présente déclaration, nous nous limiterons aux questions de la croissance démographique dans le »tiers-monde« et à ses répercussions sur le développement démographique mondial. Nous ne tenons pas compte, ici, du développement démographique dans les pays industriels du Nord. Signalons néanmoins qu'une récession démographique comme nous la vivons dans notre pays s'accompagne elle aussi de problèmes sociaux. Ce thème requiert cependant une étude séparée.

<sup>2)</sup> A plus d'un titre, la présente déclaration enchaîne sur l'étude intitulée »Pauvreté et développement démographique dans le tiers monde« éditée à Bonn en 1991 par le Groupe de travail scientifique pour les questions de l'Eglise universelle de la Conférence épiscopale allemande. (Vous pouvez vous procurer cette étude sous forme de brochure auprès de la Zentralstelle Weltkirche der Deutschen Bischofskonferenz, Kaiserstrasse 163, 53113 Bonn.) D'autres suggestions importantes ont émané de l'étude intitulée »Weltbevölkerungswachstum als Herausforderung an die Kirchen« (La croissance démographique mondiale, défi posé aux Eglises), publiée par la Commission »Développement« de l'Eglise Evangélique en Allemagne, éditée par les Services centraux sur commande du Conseil de l'Eglise Evangélique en Allemagne, Gütersloh 1984.

Dans le contexte de la situation ainsi décrite, un défi de nature éthique et politique se dessine auquel le »monde uni« doit faire face:

1. De gigantesques efforts doivent être entrepris pour parvenir à des conditions de vie humainement dignes lorsqu'on sait que cette même humanité doublera en nombre une fois encore jusqu'au milieu du siècle prochain.
2. Pour infléchir à moyen et long terme la courbe de la croissance démographique, il faut créer les conditions de poursuite et de renforcement de la tendance au rapetissement des familles dans les pays en voie de développement. On ne saurait cependant toucher au droit des couples de décider sous leur propre responsabilité combien d'enfants ils mettront au monde et à quels intervalles.

Des efforts résolus sont nécessaires si l'on veut relever ce double défi avec succès. Il faut pratiquer, bien plus énergiquement que par le passé, une politique adaptée aux intérêts des pauvres dans les pays en développement. Une politique de développement et une politique démographique plus efficaces dictent des mutations profondes dans les domaines suivants: protection de la vieillesse, promotion de la femme, efforts dans les domaines de l'éducation et de la santé. Il faut également promouvoir, dans les pays en développement, un planning familial au service du libre-arbitre et de la responsabilité des couples.

Nombre de ces activités ne pourront être mises en route que dans les pays du »tiers-monde« eux-mêmes. Eglise sise dans un pays riche, nous voulons instamment rappeler que les Etats opulents ne doivent pas se dérober à leur obligation d'apporter une aide et une coopération globale et que nous tous ne pouvons échapper à l'obligation de modifier sensiblement notre mode de vie. Seulement de la sorte la survie de tous dans des conditions dignes de tous sera possible dans un »monde uni«. L'avertissement du concile oecuménique Vatican II reproduit en début de chapitre n'a jusqu'à aujourd'hui rien perdu de son actualité ni de son urgence.

# **I. Point de la situation: croissance de la population mondiale – Tendances, causes, conséquences**

## ***1. Remarques sur le développement de la population mondiale***

### ***1.1 Croissance démographique mondiale: faits, tendances, problèmes***

La croissance de la population dans le monde constitue aujourd'hui l'un des grands défis de l'humanité. Jamais auparavant dans l'histoire, le nombre d'êtres humains n'avait augmenté à une telle échelle et avec autant dynamisme que pendant ce siècle. Alors que l'humanité, au cours des premiers millénaires, ne parvenait à doubler en nombre qu'une fois tous les 1000 ans, cette tendance s'est accélérée à partir de l'an 1650 environ, en Europe tout d'abord, puis dans le monde entier à partir du XXème siècle. 1970 est une année-jalon marquant le plus fort taux de croissance de la population jamais atteint avec un doublement démographique tous les 35 ans. A l'heure actuelle, 5,5 milliards d'êtres humains habitent notre Terre.<sup>3)</sup> Selon certaines estimations, la barre des 6 milliards sera atteinte en 1998. L'augmentation annuelle s'élève actuellement à 93 millions, dont 95% dans les pays en développement. Les pronostics s'étendant sur une période plus longue sont naturellement entachés d'un degré d'imprécision relativement élevé. L'Annuaire démographique des Nations-Unies publié en 1992 s'attend, dans son pronostic le plus vraisemblable, à une population de 10 milliards d'âmes en l'an 2050.

### ***Le défi démographique***

Des statistiques aussi astronomiques effraient de nombreuses personnes. Et de fait, elles sont annonciatrices du gigantesque défi auquel l'humanité doit faire face: comment, en ce laps de temps relativement court, créer des conditions de vie dignes pour un nombre de personnes aussi élevé,

---

<sup>3)</sup> Sauf indication contraire, les statistiques démographiques ont été puisées dans l'Annuaire démographique publié en 1993 par le Fonds pour la population des Nations-Unies (UNFPA).

alors qu'aujourd'hui déjà plus d'un milliard d'entre elles ne peuvent même pas satisfaire les plus fondamentales de leurs aspirations? Comment protéger les fondements naturels de la vie alors que les menaces qui pèsent sur l'environnement et la pollution ont déjà atteint, dans certaines régions, un niveau critique? Est-il encore temps d'inverser la croissance démographique étant donné que – vu la jeune pyramide des âges dans les pays en développement – les parents de demain sont aujourd'hui déjà nés en nombre immense?

Cependant, pour obtenir une vision plus réaliste de la situation démographique globale, on ne saurait tenir compte seulement des chiffres de population actuels et de ceux pronostiqués pour les décennies à venir. Une série d'indicateurs statistiques suggèrent que le monde se trouve actuellement en position de renversement démographique et que la situation pourrait se détendre d'ici au milieu du siècle prochain. En dépit de toute l'incertitude pesant nécessairement sur les pronostics à long terme, le pronostic moyen (le plus vraisemblable) énoncé dans l'Annuaire démographique des Nations-Unies fait état d'une augmentation absolue de 1,5 milliards entre 2050 et 2150 pour atteindre 11,6 milliards à cette époque. Le motif essentiel de cette hypothèse réside dans les mutations, dès aujourd'hui productrices d'effets, que traversent les deux facteurs déterminants de la croissance démographique: la fécondité et la mortalité. Mais en raison de l'inertie des processus démographiques, ces mutations ne se répercuteront pleinement sur les chiffres de population que dans quelques décennies seulement.

- En ce qui concerne la fécondité, on constate que le taux de natalité, c'est-à-dire le nombre d'enfants nés chaque année par milliers d'habitants, est en baisse à l'échelle mondiale et aussi dans les pays en développement, même si les proportions de cette baisse sont très disparates d'une région du monde à l'autre. Un facteur joue un rôle particulièrement important dans la modification à moyen et à long terme des taux de naissance: le nombre moyen d'enfants par femme. Celui-ci baisse presque partout, y compris lentement en Afrique. De 1965 à nos jours, il a diminué en moyenne de plus d'un tiers dans tous les pays en développement, passant de 6,1 à 3,6 enfants par femme<sup>4</sup>). La notion souvent formulée dans le débat public, à savoir que dans les familles du »tiers-

---

<sup>4</sup>) Cf. Le Rapport sur les développements dans le monde publié en 1992 par la Banque Mondiale, Washington D.C. 1992, et l'Annuaire démographique 1993 des Nations-Unies – Le taux de natalité (nombre de nouveaux-nés par millier d'habitants) ne reflète pas assez clairement les mutations actuelles que traverse le comportement des

monde» les enfants naissent plus nombreux que jamais, ne correspond pas, par conséquent, à la réalité.

- Le taux de mortalité se stabilise progressivement. Ces dernières années, la mortalité avait fortement diminué dans les pays en développement grâce principalement aux progrès des prestations sanitaires et de l'hygiène réalisés au cours des dernières décennies. C'est ce taux et non pas celui de la natalité qui est responsable du dynamisme apparent de la croissance démographique.

Le taux de croissance de la population mondiale s'obtient en calculant le solde entre les taux de natalité et de mortalité. Si par conséquent, comme la tendance actuelle le dessine, le taux de natalité diminue et le taux de mortalité reste constant, cela ne signifie certes pas une diminution de la population en nombre absolu, mais pour le moins un aplatissement du taux de croissance. S'élevant aujourd'hui à 1,7%, ce taux a effectivement déjà dépassé sa crête. Selon les calculs, sa baisse devrait se poursuivre dans un avenir prévisible.

Dans la discussion publique, ces constatations ne sont jusqu'à présent pas assez prises en compte. La crainte continue de prévaloir que l'humanité soit en train de sombrer irrémédiablement vers le chaos démographique. Par contre, la connaissance des facteurs et tendances conditionnant le développement futur de la population et l'orientation selon des pronostics réalistes peuvent aider à estimer les marges de manoeuvre existantes de manière mieux conforme à la réalité, et à surmonter cette crainte que tous les efforts soient déployés en pure perte.

Il y a tout aussi peu de raisons de lever l'état d'alerte que de céder à la panique. En effet, le pronostic selon lequel le nombre global d'êtres humains atteindra les 10 milliards en l'an 2050 et augmentera encore de

---

personnes en âge de procréer, car il ne tient pas compte de la pyramide d'âges d'une société. Ce qui finalement renseigne sur la croissance à long terme, le déclin ou l'équilibre démographiques d'une population, c'est, outre l'espérance de vie, le comportement de la génération en âge de procréer, lequel se mesure au moyen de l'indice «nombre moyen d'enfants par femme». Dans une société, le nombre d'enfants peut se rapprocher nettement du niveau de renouvellement (2,13 enfants) et marquer ainsi la fin du processus de croissance, parce qu'à ce rythme la génération filiale renouvelle tout juste la parentale. Néanmoins, si la pyramide des âges est jeune, la croissance démographique peut persister pendant 2 à 3 générations avec des taux de naissance élevés en conséquence.

1,6 milliards au cours des 100 années suivantes repose sur l'hypothèse que la tendance au rapetissement des familles se maintiendra. Néanmoins, pour stabiliser cette tendance et pour l'accélérer, il faut créer des conditions-cadres facilitant aux couples la décision de réduire le nombre de leurs naissances. Dans le cas contraire, la population mondiale pourrait connaître une croissance beaucoup plus forte, de l'ordre de plusieurs milliards d'individus, cette croissance se maintenant par la suite.

### ***Liens entre la croissance de la population et le développement des conditions de vie***

Que l'on se garde d'envisager et d'évaluer la croissance d'une population, que ce soit au niveau mondial, dans certaines régions du monde ou dans les divers pays, comme un phénomène isolé. Quant à ses causes (I.2) et à ses conséquences (I.3), ce n'est qu'une vue instantanée d'un contexte global conditionné par des facteurs économiques, politiques et sociaux, techniques, culturels et écologiques que nous pourrions décrire brièvement ici. Le fait qu'une croissance démographique d'un certain ordre de grandeur constitue un problème grave dépend du degré auquel les potentiels et les ressources sont présents dans la société considérée, car ce sont ces potentiels et ces ressources qui rendront supportable l'extension des conditions de vie, à long terme et écologiquement, à un nombre croissant de personnes.

On ne saurait l'omettre: à l'échelle mondiale, même si les disparités régionales sont très prononcées, la population n'est pas la seule à croître: les moyens de créer des conditions de vie dignes des êtres humains s'améliorent eux aussi. Ce qui pèse particulièrement, c'est l'amélioration des rendements agricoles (dont les conséquences écologiques ne doivent toutefois pas être ignorées), l'extension des connaissances techniques en tant que préalable à une meilleure productivité et à des revenus plus élevés, ainsi qu'une plus grande capacité de maîtrise des dommages environnementaux. Il faut en outre se rappeler qu'une certaine croissance démographique peut tout à fait servir, dans certaines conditions, d'accélérateur à long terme du progrès économique et social. L'histoire démographique de l'Europe est l'une des premières à en avoir livré la preuve.

Il est d'un autre côté incontestable que, dans le monde où nous vivons, l'extension des conditions de vie humaines ne parvient pas, dans un grand nombre de pays, à suivre le rythme de l'expansion démographique et que cette extension s'accompagne d'une redoutable hécatombe écologique re-

mettant en question le développement à long terme. Une forte croissance démographique sert – c'est l'avis de la plupart des spécialistes – de frein plutôt que de moteur à la dynamique socio-économique.

Tous ces liens rendent la question inévitable: que faire et comment faire pour ralentir la croissance démographique? Mais il faut tout autant se demander comment changer les conditions sociales pour donner les moyens d'une vie digne à un nombre croissant d'êtres humains.

### ***Différenciation régionale***

Ces réflexions montrent clairement que la croissance mondiale de la population ne constitue qu'une facette de la problématique globale. Si l'on différencie par régions du monde, des situations et lignes de développement très différentes se révèlent. Dans les pays industrialisés du Nord, la population avec un taux de croissance de 0,5 % n'augmente pratiquement plus. Dans certains pays comme l'Allemagne par exemple, elle est même en train de diminuer mais cette diminution est compensée par l'immigration. Par contre, les continents en développement se distinguent par une forte croissance démographique: L'Asie connaît actuellement un taux de croissance de 1,8 % (Asie du Sud, Inde comprise: 2,2 %), l'Amérique Latine se situe aussi à 1,8 % et l'Afrique à 2,9 %. Les différences de proportions à l'intérieur même du grand groupe des pays en développement apparaissent au grand jour lorsqu'on constate que dans certains pays de l'Est asiatique le nombre de naissances par femme se maintient depuis un certain temps en-dessous du niveau de renouvellement, c'est-à-dire qu'à moyen terme il faudra s'attendre à une diminution des chiffres de démographie dans ces pays. En Afrique par contre, la femme continue de mettre 6 enfants au monde en moyenne.

L'appréciation des problèmes découlant d'une forte croissance démographique ne saurait se fonder uniquement sur une vision globale. Le continent africain par exemple, avec ses 682 millions d'habitants, ne représente qu'une fraction relativement faible de la population mondiale; pour cette raison, la croissance démographique que l'on y constate n'influe que modérément sur la croissance démographique mondiale et sur les difficultés qui l'accompagnent. Mais l'Afrique se trouve confrontée à d'énormes problèmes du fait de la croissance de sa population bien que des différences considérables de gravité soient à noter à l'intérieur du continent lui-même.

## 1.2 Théorie de la transition démographique

On assortit souvent l'interprétation de la croissance démographique d'un recours à la «théorie de la transition démographique». Cette théorie repose sur l'expérience dont on dispose des processus démographiques en Europe. Selon elle, les taux de natalité et de mortalité sont encore très élevés dans les sociétés traditionnelles. Dans une société où sévit une haute mortalité infantile et où la population est décimée par des épidémies, la famine et la guerre, il faut que naissent un grand nombre d'enfants pour que les survivants puissent maintenir l'équilibre démographique de cette société, en d'autres termes, pour que les chiffres de population restent approximativement stables. D'un autre côté, les normes sociales (par ex. les interdictions de mariage imposées des siècles durant à certains groupes sociaux) et la régulation des naissances pratiquée par les couples assurèrent que la démographie dans l'Europe pré-industrielle restât proportionnée à la faible production de denrées alimentaires. Cet état d'équilibre finit par disparaître avec le recul de la mortalité. Aux XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles, l'Europe connut une «explosion démographique», les progrès de la médecine et de l'hygiène ayant abaissé le taux de mortalité et le taux de natalité étant demeuré constant dans un premier temps. Les problèmes considérables qui accompagnèrent cette rapide croissance démographique purent néanmoins être «absorbés» par la société car la révolution agraire en cours depuis la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle a permis d'étendre considérablement la base alimentaire, la révolution industrielle créant de son côté un grand nombre d'emplois. Là aussi, l'exploitation des ressources dans les colonies a joué un rôle important. Simultanément, l'émigration à grande échelle principalement vers l'Amérique du Nord a servi de soupape de sécurité à la pression démographique.<sup>5)</sup>

---

<sup>5)</sup> Pendant la poussée démographique que connut l'Europe à cette époque, quelque 50 millions de personnes émigrèrent vers les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. «Au point culminant de cette vague migratoire (1881–1910), les émigrés européens atténuèrent la croissance naturelle de la population européenne d'environ 20 %. Entre 1846 et 1932, le taux d'émigration hors de Grande-Bretagne avait atteint presque 45 % de la croissance démographique naturelle; des situations comparables régnaient en Italie, au Portugal et en Espagne.» Extrait de K.M. Leisinger: *Hoffnung als Prinzip. Bevölkerungswachstum: Einblicke und Ausblicke* (L'espoir pour principe. La croissance démographique: visions et perspectives), Berlin 1993, p. 211.

Ensuite, ce fut un meilleur niveau de vie progressivement ressenti dans de plus larges couches de la population, issu du processus de modernisation économique et sociale, et lié en partie aussi à l'introduction de systèmes de sécurité sociale<sup>6)</sup> qui induisit une modification du comportement procréateur. Le taux des naissances s'adapta à la baisse du taux des décès; un nouvel équilibre démographique à un plus bas niveau s'instaura. Depuis cependant, la courbe est en train de franchir le seuil inférieur d'équilibre dans certaines régions d'Europe, une récession démographique s'est engagée.

La question est de savoir si cette transition démographique vécue par l'Europe s'engage actuellement dans les pays en développement. Il semble effectivement que ce soit le cas dans toute une série de pays. D'un autre côté, il existe des différences considérables entre l'évolution européenne et celle que connaissent un grand nombre de pays du »tiers-monde«. Ainsi, les actuelles sociétés en développement n'ont pas connu ces mutations profondes du secteur agricole antérieures à une forte hausse démographique et qui entraînent une augmentation de la production alimentaire. Leur révolution industrielle n'a pas été d'ampleur ni de nature à créer, à l'instar du modèle capitaliste européen naissant, un nombre croissant d'emplois pour des effectifs de population croissants. Ces sociétés n'ont pas les possibilités d'émigration à l'échelle dont jouirent les Européens aux siècles passés grâce à leurs nouvelles colonies. Au contraire, des erreurs de stratégie politiques et économiques, des politiques de développement insuffisantes et la forte croissance de la population ont contribué à l'appauvrissement des masses, un appauvrissement qui dans quelques régions du globe complique énormément la transition démographique de la société dans son ensemble. En outre il faut s'attendre, avec le retour dans de nombreuses régions du monde aux anciennes valeurs culturelles et religieuses, à ce que l'attitude envers la taille d'une famille soit également et fortement conditionnée par des motifs qui ne prévalèrent pas au long du développement de la démographie européenne.

Pour toutes ces raisons, la »théorie de la transition démographique« ne saurait faire plus que livrer des indices importants sur les diverses évolu-

---

<sup>6)</sup> Avec l'introduction du système de sécurité sociale en Allemagne après 1880, les risques que faisaient peser les maladies, les accidents, l'invalidité et la vieillesse sur l'existence des pauvres diminuèrent considérablement. Avec ce danger disparut la nécessité de mettre un grand nombre d'enfants au monde.

tions possibles du processus démographique dans les pays en développement. Elle ne doit pas être envisagée comme une sorte de »loi« qui permettrait en toute certitude de pronostiquer une détente de la situation démographique dans toutes les régions du globe.

## ***2. Causes de l'ascension des chiffres de natalité dans les pays en développement***

Nous avons déjà signalé plus haut que le nombre de naissances par femme était mondialement en diminution, y compris dans la plupart des pays en développement, mais qu'il n'en continue pas moins d'être très élevé. Si l'on examine les raisons de cette situation, si l'on demande aux couples ce qui les pousse à créer des grandes familles, on rencontre une foule de causes très souvent liées entre elles. Néanmoins tous les spécialistes concluent presque à l'unisson que, dans tout cet entrelacs de motifs, la pauvreté est la cause majeure de ce grand nombre d'enfants. Le lien entre la pauvreté et un taux de natalité élevé est démontrable empiriquement; des études ont révélé que les 40% des plus pauvres au sein de la population des pays en développement (taux mesuré au moyen du revenu par habitant) connaissent une fécondité nettement plus élevée.<sup>7)</sup>

Ce constat se fonde essentiellement sur le fait qu'en situation de pauvreté, les enfants représentent pour les parents le seul moyen de pallier aux événements graves de l'existence. Là où le système de sécurité sociale est inexistant ou totalement insuffisant pour aider les parents, ses fonctions doivent être assumées par leurs enfants. Une fois âgés, malades, invalides ou au chômage, les parents dépendent de leur soutien. En outre, les enfants contribuent très souvent dès leur jeune âge aux revenus de la famille en accomplissant des activités rémunérées, en aidant sur les terres agricoles de la famille ou en accomplissant des tâches ménagères. Le voeu d'avoir de nombreux enfants est encore accentué par le fait que les pauvres ne jouissent généralement que d'un suivi médical insuffisant et que, pour cette raison, la mortalité infantile sévit gravement dans cette catégo-

---

<sup>7)</sup> Cf. le Rapport sur les développements dans le monde, publié en 1984; Pauvreté et développement démographique dans le tiers monde, étude publiée par le Groupe de travail scientifique pour les questions de l'Eglise universelle de la Conférence épiscopale allemande, Bonn 1991, pp. 16 et suiv.

rie sociale. Pour être sûrs que certains de ces enfants atteindront l'âge adulte et pourront ainsi aider leurs parents, ces derniers en mettent d'autres au monde.

Il n'est pas rare que le grand nombre de naissances conditionnées par la pauvreté aient des répercussions négatives sur les chances de développement de nombreux pays du »tiers-monde«. Pour les familles issues des catégories défavorisées de la population, un grand nombre d'enfants constitue une assistance de fait quand il ne s'agit pas d'une nécessité absolue pour lutter dans la vie et survivre. Par conséquent, les couples en condition de pauvreté qui décident d'avoir une famille nombreuse n'agissent pas irrationnellement et par manque d'informations comme la discussion le sous-entend très souvent chez nous. Ils réagissent au contraire d'une manière tout à fait raisonnable et adaptée à leur situation personnelle.

Pour ces raisons, il faut partir d'un principe aujourd'hui généralement reconnu, à savoir que le voeu d'un moindre nombre d'enfants dépend de la maîtrise de la pauvreté des masses. Ceci vaut d'autant plus que les enfants, dans de nombreux pays pauvres, sont importants aux yeux de leurs parents non seulement parce qu'ils leur apportent une sécurité sociale, mais encore parce que ces enfants constituent leur unique richesse, parce qu'ils leur apportent la joie de vivre et les font se sentir dignes d'eux-mêmes.

Il devient dès lors clair que ce désir d'enfants si marqué dans de nombreux pays du »tiers-monde« n'est pas uniquement conditionné par les nécessités matérielles. D'autres raisons jouent un rôle. Il faut penser ici en premier à la situation des femmes auxquelles de nombreuses cultures n'offrent aucunes possibilités d'épanouissement en dehors de la maison et dans lesquelles elles occupent bien souvent un rôle subalterne. Or le rôle social de la femme et les chances qui lui sont données au cours de son existence influent puissamment sur la fréquence des naissances. Ainsi existe-t-il un lien empiriquement démontré entre l'âge du mariage et le nombre de naissances. En outre, il est facile de comprendre que des femmes pour qui la maternité constitue le seul instrument de reconnaissance familiale et sociale, donc la seule manière de conserver leur dignité personnelle, ne puissent se résoudre à renoncer aux enfants. Ces femmes à l'écart de la culture et sans perspectives professionnelles, quand elles ne sont pas complètement interdites d'accès aux lieux publics, ne trouveront sens et richesse à la vie qu'en leurs enfants. Dans les sociétés où l'on attend des femmes, pour des motifs économiques, qu'elles mettent au mon-

de un certain nombre de descendants mâles, ces femmes sont obligées d'être fréquemment enceintes. Certes des enquêtes dans les pays en développement indiquent que la majorité des femmes mariées veulent restreindre le nombre de leurs naissances futures, ou accroître l'intervalle entre les naissances; souvent pourtant, ce n'est pas leur volonté mais celle de leur mari ou de la grande famille qui l'emporte. En outre, il manque aux femmes qui n'ont eu accès à aucune formation ne serait-ce qu'élémentaire, les connaissances relatives à la régulation de la conception.

Pourtant, le comportement procréateur est également influencé par les façons de ressentir les choses et par des valeurs profondément humaines, rencontrées dans pratiquement toutes les cultures et qui déterminent durablement l'entendement que les êtres ont d'eux-mêmes. Parmi elles figurent la joie spontanée et désintéressée que procure la présence d'enfants; l'expérience enrichissante qu'apporte la naissance des propres enfants et le partage de l'existence avec eux; l'espérance en l'avenir que chaque nouveau-né apporte aux parents et à la communauté. Enfin la haute estime vouée à la vie humaine et qui trouve toujours une nouvelle expression élémentaire en la célébration d'une naissance.

Ces motifs d'acceptation de la vie et des enfants se reflètent dans les religions tout comme la nécessité de survivre qui caractérisait les sociétés prémodernes. Envisagées dans l'ensemble, les religions mondiales (à l'exception du bouddhisme) mais aussi les religions traditionnelles (dites tribales ou naturelles) principalement rencontrées en Afrique ont une attitude favorable vis-à-vis des naissances. Chez les juifs rabbiniques, avoir un nombre élevé d'enfants est réputé méritoire étant donné que l'on ne peut attendre l'arrivée du Messie qu'une fois atteint un nombre prédéterminé d'âmes. On connaît de la tradition judéo-chrétienne cette parole biblique »Soyez féconds et multipliez-vous« (Gen 1,28). Ce mandement n'a néanmoins jamais été compris comme injonction à une fécondité éfrénée, mais au contraire comme partie d'une mission culturelle globale, celle de gérer de manière responsable la création en tant qu'univers de l'être humain. Dans l'Islam, Allah apporte sa bénédiction à l'homme par la naissance de nombreux enfants. L'absence d'enfants est considérée comme un châtement divin. Les valeurs aujourd'hui encore fortement répandues des religions africaines sont imprégnées de l'idée d'une transmission de la force vitale. La conception et la naissance y occupent donc une place culturelle et religieuse de premier plan.

Néanmoins, on ne saurait exagérer l'influence directe des religions sur le comportement procréateur. Les attitudes et valeurs religieuses influent plutôt indirectement, par le biais des mentalités, préférences culturelles et normes sociales qu'elles ont marquées au long des siècles ou des millénaires. Ces attitudes et ces valeurs sont moins influencées par une phraséologie doctrinaire ou des appels moralistes lancés envers les schémas comportementaux de la conception. Etant donné que ces attitudes et ces valeurs se sont cristallisées au cours d'une histoire longue et complexe, influencée par de multiples facteurs sociaux, culturels et religieux, et qu'elles se sont ancrées profondément dans la conscience humaine, les effets retardateurs de la procréation se font aussi sentir même si les bases sociales de ce comportement ont disparu et si des réserves d'ordre religieux ou philosophique directement identifiables envers le planning familial n'existent pas ou n'existent plus. Ce retard d'adaptation du désir d'enfants aux nouvelles conditions socio-démographiques constitue une autre raison importante du nombre élevé d'enfants par femmes dans de nombreuses sociétés en développement.

### ***3. Conséquences de la rapide croissance démographique***

La croissance d'une population ne constitue pas un problème à tout point de vue et dans toutes les circonstances. Là où les conditions économiques, sociales, politiques, culturelles et écologiques sont réunies et là où elles peuvent être créées, la croissance démographique est très souvent absorbable sans grandes frictions sociales, voire, elle peut avoir des répercussions favorables en conférant un dynamisme accru au développement socio-économique du pays ou de la région concernés.

Cette constatation ne saurait bagatelliser les problèmes amplifiés par une forte croissance démographique et causés au système écologique global ainsi qu'au développement socio-économique et écologique de nombreux pays et régions du »tiers-monde«. Cette constatation montre néanmoins la nécessité d'estimer de manière différenciée l'influence du facteur démographique aux échelons des processus nationaux, régionaux et mondiaux. Il apparaît ce faisant que les problèmes de pauvreté et les problèmes environnementaux auxquels le monde se trouve aujourd'hui confronté ne proviennent pas exclusivement ni en premier lieu d'une forte croissance démographique. Il faut certes dire clairement qu'une forte croissance démographique aggrave à plus d'un égard les crises existantes, mais elle ne saurait faire oublier d'autres causes capitales de ces difficul-

tés actuelles: le style de vie destructeur de l'environnement dans les pays industriels; les ordres économiques, sociaux et politiques imposés dans les pays du »tiers-monde« fréquemment à l'encontre des intérêts des pauvres; les guerres, civiles incluses, qui anéantissent les laborieux acquis; la discrimination dont souffrent les pays pauvres sur les marchés internationaux.

Dans l'intervalle, un large consensus se dessine dans le débat scientifique sur l'évaluation des conséquences d'une forte croissance démographique. Ce consensus peut se résumer comme suit:

(1) La Terre est un système fini, raison pour laquelle il ne fait aucun doute qu'elle ne peut offrir un espace vital qu'à une population humaine limitée en nombre. Cette limitation ne dépend toutefois pas seulement du nombre de personnes, elle dépend tout autant de leur niveau de consommation et de l'état du développement technique. Pour cette raison, il est fondamentalement impossible d'indiquer une limite supérieure absolue du nombre de personnes pouvant vivre en ce monde.

Il y a quelques années seulement, on discutait encore de la capacité maximale d'accueil de la Terre du point de vue suffisance de la production alimentaire. Personne ne contestera que le développement de la population et sa sécurité alimentaire sont très étroitement liés. Les scénarios pessimistes qui prédisaient des famines considérables dans le sillage d'une forte ascension des chiffres de population ne se sont toutefois pas confirmés jusqu'à présent en raison des progrès techniques réalisés dans le secteur agricole. Au cours des décennies passées, on est parvenu à accroître nettement les quantités de produits alimentaires. Si l'on différencie par régions, on distingue depuis les années quatre-vingts un recul de cette production alimentaire par habitant en certaines parties du globe. Il s'agit entre autres de territoires que la pression démographique expose à des risques écologiques particuliers et dont la puissance de production a pour cette raison été pénalisée. En termes absolus même, le nombre de personnes souffrant de la faim ou menacées par la faim a augmenté sur la Terre.<sup>8)</sup>

---

<sup>8)</sup> Selon certaines enquêtes, la proportion de personnes souffrant de sous-nutrition dans la population totale des pays en développement est passée de 27 % entre 1969–71 à 21,5 % entre 1983–85. Ceci n'a néanmoins pas empêché leur nombre absolu d'augmenter, passant de 460 à 512 millions (cf. le Rapport de 1990 sur les développements dans le monde).

L'extension des surfaces cultivées et la culture intensive ont considérablement abîmé les surfaces cultivables. Y ont contribué aussi bien la pression exercée par une démographie élevée que les exigences personnelles qui ont crû, elles, de façon exponentielle au sein des populations – actuellement en diminution – des pays industrialisés. En conséquence, les phénomènes que constituent la désertification, la salinisation et l'érosion des sols ne se rencontrent pas que dans les régions environnementalement défavorisées. On les retrouve aussi sous les latitudes tempérées. Cette érosion des sols oblige à défricher en permanence des surfaces nouvelles pour les affecter à l'agriculture. Ce défrichage s'accompagne aussi bien d'un déboisement que d'une culture sur des sols très peu fertiles au plan agricole (surfaces marginales de par leur rendement).

Néanmoins, la forte croissance démographique ne saurait être interprétée comme l'unique cause de ce processus. Un autre facteur important réside en ce que les agriculteurs des pays en développement ne disposent pas des connaissances agronomiques voulues et qu'ils ne maîtrisent pas les techniques agraires qui leur permettraient d'accroître les rendements tout en ménageant l'environnement. Ces facteurs dépendent à leur tour beaucoup de la pérennité de régimes de propriété foncière anachroniques qui freinent les progrès de la productivité, qui cristallisent et accélèrent les erreurs de développement sociales et écologiques.

(2) Au-delà des aspects situés dans le domaine agricole, la croissance démographique a d'autres répercussions sur la sollicitation humaine des bases naturelles d'existence. Certes on peut aujourd'hui postuler qu'il n'y aura pas de pénurie à long terme des ressources non renouvelables (gisements souterrains, minéraux). L'eau par contre, et l'eau potable surtout, deviennent des biens de plus en plus précieux dans certaines régions du monde en raison de leur consommation sans cesse croissante.

Outre ces problèmes survenant avec plus d'intensité dans certaines régions, les dangers écologiques globaux se dessinent désormais avec de plus en plus de clarté. L'extension permanente de l'espace vital nécessaire aux êtres humains accélère la disparition des espèces animales et végétales. L'émission accrue de substances nocives entraîne une pollution croissante de l'air, de l'eau, des sols et des forêts. Les chlorofluorocarbones produits par l'industrie humaine ont engagé une destruction durable de la couche d'ozone. Les émissions polluantes gagnant l'atmosphère terrestre en grandes quantités menacent de provoquer des modifications climatiques aux conséquences incalculables. Néanmoins, il faut bien se rap-

peler que la majeure partie de ces menaces écologiques globales proviennent de la production et de la consommation dans les pays industriels, eux où ne vivent que 20 % environ de la population mondiale. D'un autre côté, il est incontestable que la crise de l'environnement s'aggrave sous l'effet d'une forte croissance démographique et que parallèlement s'amenuisent les chances de maîtriser les problèmes écologiques.

Nombre des pollutions causées aujourd'hui dans le »tiers-monde« sont imputables à la pauvreté. Elles résultent de la pure nécessité de survivre (par ex. les brûlis de défrichage en forêt tropicale), de l'emploi de techniques inadaptées, d'une ignorance des interactions écologiques, etc. Il est néanmoins très prévisible qu'une victoire sur la pauvreté ne changera pas grand chose à l'influence du facteur démographique sur la pollution du cadre naturel de vie. L'exemple des pays en développement jouissant d'une certaine prospérité économique montre que certaines pollutions de l'environnement augmentent nettement avec l'amélioration du niveau de vie de leur population. Il est tout à fait certain que la maîtrise du défi écologique dépendra beaucoup à l'avenir d'innovations technologiques aboutissant à des produits mieux compatibles avec l'environnement. Dans la mesure où l'on ne parvient pas à gommer complètement les dégâts écologiques au moyen de procédés techniques, il demeure que l'étendue des pollutions est conditionnée, à chaque stade du développement technique, par le niveau de consommation et le nombre de consommateurs.

(3) La poussée démographique qui s'est manifestée au cours des dernières décennies et qui se maintient encore n'est pas la cause principale de la pauvreté des masses dans le »tiers-monde«. Cette pauvreté est essentiellement imputable à la structure interne de société dans les pays concernés: participation économique et sociale insuffisante des pauvres, conditions-cadre juridiques et politico-économiques mal définies ou insuffisamment fiables pour pratiquer une activité économique, espaces ruraux laissés pour compte, exploitation de l'Etat par les »élites«, corruption, etc.; elle est également imputable aux conditions socio-économiques et politiques internationales. Dans de nombreux pays néanmoins, la croissance démographique annule les progrès sociaux et économiques réalisés. La croissance démographique étant la plus forte chez les pauvres, le nombre s'accroît d'enfants naissant et croissant avec une espérance de vie très réduite. Le nombre croissant de pauvres complique plus encore les efforts déployés pour rompre leur marginalisation sociale et leur donner accès aux biens et chances qu'offre leur société nationale, même si la proportion re-

lative des plus démunis est en train de baisser dans de nombreux pays en développement.

Pour ces raisons, la forte croissance démographique dans les pays en développement constitue bien souvent l'un de ces facteurs inhibiteurs d'un développement durable qui profiterait tant aux catégories défavorisées de la population.

## II. Le défi

La forte croissance de la population sur les continents en développement aggrave le défi auquel les habitants du »tiers-monde« mais aussi l'humanité dans son ensemble ont à faire face. La situation commande d'agir vite. Mais si notre action veut se montrer à la hauteur de la complexité des interactions et si elle veut servir la vie et la survie de l'humanité dans la dignité et dans la liberté sans les exposer aux nouveaux dangers de l'inhumanité, il faut définir avec encore plus de précision les divers aspects de ce défi. Pour cette raison, le présent chapitre tentera d'en illustrer le caractère global (II.1), de clarifier le défi particulier posé aux religions et aux Eglises émanant du développement de la démographie (II.2), et de décrire précisément le défi éthique que doit affronter une politique tournée vers les questions de démographie (II.3).

### ***1. Développement et démographie: relever le défi dans son ensemble***

Les descriptions du problème et les analyses l'ont montré clairement: la forte croissance de la population mondiale et les problèmes démographiques apparus dans certaines grandes régions du »tiers- monde« font partie d'une crise globale du développement. Pour cela, le Rassemblement oecuménique européen de Bâle (1989) dénomme la question démographique comme un exemple de »l'interdépendance des dimensions de la crise«<sup>9)</sup>. Faire face à la croissance du nombre d'habitants signifie par conséquent assumer le défi de plus grande envergure qui émane de la crise du développement tout entière. Cet acte n'est régi que par un seul but et un grand: créer des conditions de vie dignes pour tous. Le défi posé à une politique qui s'est fixée un tel but se décompose en trois volets:

(1) L'humanité se trouve face à la tâche de créer des conditions de vie dignes d'une population qui continue de fortement augmenter en nombre, et simultanément de mettre un frein à la destruction progressive de l'environnement vital naturel. Il s'agira donc de mettre en route dans les régions pauvres de ce monde un développement durablement viable, social, éco-

---

<sup>9)</sup> Rassemblement oecuménique européen (Bâle 1989): Paix et justice pour la création entière.

nomique et politique écologiquement supportable, un développement qui profite principalement aux groupes de population particulièrement pauvres, et qui tient compte des différences d'identité culturelle. Ce défi est gigantesque et tout le monde s'accorde certes sur ce gigantisme mais peu nombreux sont ceux disposés à transposer en actes les conséquences inéluctables à tirer de ce défi. Il ne sera maîtrisable que si une multitude de mutations profondes s'engagent dans le monde entier. Ce défi s'adresse aussi bien aux pays riches de l'hémisphère nord qu'aux pays pauvres de l'hémisphère sud.

(2) Même s'il est dès aujourd'hui certain que les chiffres de population croîtront fortement dans les décennies à venir, on ne saurait, en raison des conséquences qui l'assortissent, se désintéresser de la dynamique libérée par cette croissance et du laps de temps nécessaire au doublement de la population. De même, il importe de savoir à quelle époque et à quel niveau les chiffres globaux et régionaux de population atteindront un certain niveau de stabilité. Pour cette raison, le ralentissement de la croissance démographique constitue, à l'intérieur de l'objectif global du développement, un objectif partiel et instrumental nécessaire.

C'est un objectif partiel car on ne saurait omettre de pondérer une politique recherchant la détente démographique et les autres nécessités dictées par la politique de développement. La Commission des Communautés Européennes souligne à juste titre »qu'il y a une certaine tendance dans l'opinion publique à vouloir considérer la réduction du taux de croissance de la population comme un élément clef dans toute politique de développement. Il est certain que cette réduction du taux de croissance de la population est un élément important, mais il serait illusoire de croire que le problème du développement puisse être résolu essentiellement par ce biais.«<sup>10)</sup>

C'est un objectif *partiel* car la naissance d'un plus petit nombre d'enfants et une moindre croissance du nombre de personnes vivant sur Terre ne doivent pas être considérées comme un objectif en soi. Les objectifs concrets d'une politique visant un ralentissement de la croissance démographique ne sont fondés que si mesurés du point de vue, éthiquement raison-

---

<sup>10)</sup> La démographie, la planification familiale et la coopération avec les pays en développement. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, (Manusc.) 1992, p. 3.

nable, de l'objectif suprême de tous les efforts de développement: la création de conditions de vie dignes pour tous.

(3) Une politique orientée vers un ralentissement de l'ascension démographique doit s'attaquer aux *causes* de la formation des grandes familles. En raison de l'interaction profonde qui associe la pauvreté à un nombre élevé d'enfants, la lutte contre la pauvreté des masses revêt une priorité absolue. Il y a quelques années, un groupe de travail scientifique institué par les évêques allemands a constaté ceci: »Résumée en une formule concise, l'ébauche de solution est donc: moins d'hommes grâce à moins de pauvreté et non pas, moins de pauvreté grâce à moins d'hommes«.<sup>11)</sup> Dans le cadre d'une politique cohérente de lutte contre la pauvreté, ce sont principalement les mesures situées dans les domaines Assurance-vieillesse, politique de la femme, formation et santé qui revêtent une grande importance démographique. Ceci n'équivaut pas à contester la poursuite de la promotion du planning familial; ce planning ne constitue qu'un élément d'une politique globale pour le développement et ne peut déployer pleinement ses vertus que s'il s'associe à une détente de la situation de démunition.

## ***2. Développement et population: défi pour les religions et pour l'Eglise***

Les religions agissent elles aussi sur le comportement procréateur des être humains (cf. I.2) car elles influencent l'attitude, modelée par la culture, envers les enfants et la famille, envers la sexualité et les rôles de l'homme et de la femme. Il s'avère que les religions ont presque toutes une orientation nettement favorable aux naissances. Compte tenu des problèmes que pose la démographie, nombreux sont ceux qui considèrent les attitudes des religions anachroniques. Pour cette raison, les sociétés occidentales principalement exigent un radical revirement de cap de la part des religions.

L'Eglise catholique en particulier se trouve dans le collimateur de la critique. Son attitude vis-à-vis de la régulation de la conception paraît à un

---

<sup>11)</sup> Pauvreté et développement démographique dans le tiersmonde, édité par le Groupe de travail scientifique pour les questions de l'Eglise universelle de la Conférence épiscopale allemande, Bonn 1991, p. 5.

grand nombre de personnes l'expression même de l'irresponsabilité démographique. Pourtant, ces reproches ne sont pas étayés par les faits:

- Ces personnes omettent que, selon l'avis de l'Eglise »il peut tout à fait exister aujourd'hui des motifs objectifs de restriction...des naissances« (Pape Jean-Paul II)<sup>12)</sup>. Pour cette raison, l'Eglise considère qu'une paternité responsable est non seulement un droit mais en même temps une obligation des couples. Aux termes de la doctrine émanant du concile oecuménique Vatican II, les couples, dans le domaine du planning familial »s'acquitteront donc de leur charge en toute responsabilité humaine et chrétienne, et, dans un respect plein de docilité à l'égard de Dieu, d'un commun accord et d'un commun effort, ils se formeront un jugement droit.« Au moment de prendre une décision quant au nombre d'enfants, ils doivent tenir compte de leur condition d'époux, de leur situation familiale et sociale.<sup>13)</sup>
- Il faut en outre savoir que dans les grandes régions à démographie particulièrement galopante (en Afrique et en Asie), les catholiques ne représentent qu'une part relativement faible de la population et qu'au moins dans certains cas comme au Bangla Desh par exemple, la minorité catholique fonde même des familles moins nombreuses que le reste de la population.
- L'affirmation selon laquelle l'Eglise est responsable de la forte poussée démographique en Amérique Latine, continent traditionnellement »catholique«, est douteuse déjà rien que du fait que le taux de natalité y a chuté au cours des décennies passées plus fortement que sur tous les autres continents en développement.

Néanmoins, les problèmes démographiques constituent un problème également pour l'Eglise. Il s'agit de différencier avec plus d'acuité qu'avant le traditionnel bon accueil réservé aux naissances et les motifs qui le sous-tendent. De fait, on ne peut comprendre raisonnablement l'attitude traditionnellement favorable de l'Eglise envers les naissances, comme celle des autres communautés religieuses, que comme une expression de la haute estime qu'elles vouent à la vie humaine. En cette attitude se mani-

---

<sup>12)</sup> Allocution du pape Jean-Paul II le 11.12.1992 aux participants de la réunion internationale du Conseil pontifical pour la famille sur le thème »La régulation naturelle des naissances – La vraie alternative«.

<sup>13)</sup> Concile oecuménique Vatican II: Constitution pastorale *Gaudium et spes* (1965), n° 50; cf. le n° 87.

feste une »option pour la vie« dans laquelle la valeur d'un être humain est autre chose que son utilité possible à la société et dépasse incommensurablement cette utilité. Cette option contient la pensée que c'est un acte très profondément humain, atteignant la racine même de l'identité humaine, que de donner la vie à un autre être. Dedans s'y reflète simultanément l'expérience, vécue et transmise par toutes les cultures, de la naissance d'un enfant laquelle engendre une joie aussi profonde que spontanée. Dans les conditions démographiques actuelles, faire valoir cette option pour la vie est la tâche essentielle de l'Eglise. Elle peut ainsi aider à ce que les mutations traversées par le comportement procréateur dans les pays en développement n'entraînent pas les hommes vers la voie sans issue de l'appauvrissement humain et de la perte des valeurs humaines.

### ***3. Développement et démographie: principes éthiques d'un guidage de la démographie***

Vouloir ralentir la dynamique démographique est une finalité justifiée si elle n'est pas considérée comme un objectif en soi mais comme un objectif partiel dans la promotion globale du développement. Cependant, les mesures concrètement prises par une politique de développement et de démographie ne sont moralement défendables que si elles respectent la dignité inaccessibile de l'être humain et les droits de l'homme qui se fondent sur cette même dignité. L'Eglise, elle qui reconnaît l'image de Dieu dans chaque être humain et qui voit en cette identité les fondements de la dignité humaine, affronte ici un défi certain: le développement de stratégies politiques détaillées se situe en dehors de ses compétences mais elle doit »placer dans une perspective éthique ou morale les problèmes humains soumis à notre examen«<sup>14</sup>); elle doit vérifier les stratégies proposées du point de vue de leur viabilité éthique. Avant d'aborder en détail, au chapitre III, les divers éléments d'une conception du développement et d'une politique démographique prometteuses de succès, avant d'en apprécier le contenu éthique, il faut montrer les principes essentiels nécessairement à la base d'une telle politique:

---

<sup>14</sup>) Intervention de Mgr. Jan Schotte, chef de la délégation du Saint-Siège lors de la Conférence internationale des Nations-Unies sur la population qui s'est tenue à Mexico-City du 6 au 13 août 1984, dans: Documentation catholique n° 19 du 4 novembre 1984, p. 1013.

- Le droit de l’homme à la procréation et au planning familial
- Le bien public
- La justice sociale

### ***3.1 Le droit de l’homme à la procréation et au planning familial***

On ne le soulignera jamais assez: toutes les mesures prises par l’Etat et par la société en matière de questions démographiques doivent être sous-tendues par le respect des libertés élémentaires des personnes concernées. Là où sont violés ces droits qui ont trouvé leur expression contractuelle dans les déclarations des Nations-Unies sur les droits de l’homme, c’est la dignité même de l’homme que l’on bafoue, elle qui est le fondement des divers droits. Et même si ces droits sont intimement liés au tissu social, ils ne doivent pas à plus forte raison être touchés dans leur essence, même si un pays ou la société mondiale tout entière devait tirer une hypothétique utilité globale de cette atteinte.

La limite fixée par les droits individuels à une politique démographique avait été ancrée dès 1948 dans la »Déclaration générale des droits de l’homme« adoptée par les Nations-Unies, et dans les conventions internationales sur les droits de l’homme qui suivirent. Cette déclaration proclame clairement le droit de l’homme à contracter librement mariage, à fonder une famille, le déclare échapper aux interventions arbitraires de l’autorité publique dans la sphère privée et familiale. Mais le pivot central de toutes les mesures de politique démographique est formé par le droit des époux, proclamé par la communauté internationale des pays, à décider librement, de manière informée et en toute responsabilité, du nombre de leurs enfants et de l’intervalle des naissances. Ce droit, souvent appelé »droit de l’homme au planning familial« ou »droit de l’homme à procréer« a été proclamé à Téhéran en 1968 lors de la Conférence internationale sur les droits de l’homme. Il a été multiplement confirmé depuis. Il intègre deux éléments essentiels:

- Il affirme d’une part que seuls les couples ont la liberté et la responsabilité de décider du nombre d’enfants auxquels ils donneront la vie et des intervalles qui sépareront chacune des naissances. Même si l’Etat a le droit de fixer des conditions-cadre au comportement procréateur, il n’a en aucun cas le droit d’intervenir directement dans les structures familiales, d’enlever aux couples leur droit de décision ou de restreindre leur latitude de décision en exerçant d’inadmissibles pressions sur eux. Le droit de l’homme au planning familial assure de la sorte la liberté de

l'homme et de la femme dans le domaine de la vie familiale et de l'intimité sexuelle. Il constitue donc un instrument indispensable de protection du mariage et de la famille auxquelles les interventions extérieures ne devraient ôter ni l'autonomie ni l'équilibre.

- D'autre part, le droit de l'homme au planning familial vise une décision personnelle des couples *informés*. Cette information est à entendre comme une information complète. Elle ne concerne pas seulement une orientation sur les possibilités existantes de contraception. Les couples ont également le droit d'être informé de manière appropriée et objective sur la situation sociale à laquelle une famille et ses enfants doivent s'adapter, sur les chances de survie des nouveaux-nés, sur l'état démographique du pays, etc.

Le droit des couples à décider en toute indépendance de l'ampleur que prendra leur famille doit être d'autant plus mis en exergue qu'il est menacé de diverses manières en de nombreux points du globe:

- *Directement* d'une part: l'usage abusif du pouvoir étatique sert à violer les droits de l'homme. L'exemple le plus éclatant en est livré par la politique chinoise de l'enfant unique par couple, une politique qui tente par la répression d'empêcher la naissance d'autres enfants et qui use de sanctions lorsqu'elle n'y parvient pas. Tout aussi peu acceptable est la stratégie de la pression publique et des manipulations telles qu'elles furent temporairement appliquées en Inde pendant les années 70 pour obtenir un nombre maximum de stérilisations. Mais d'autres mesures étatiques ont aussi été prises illégalement dans un passé récent pour restreindre en sens inverse la liberté des couples de manière illégitime. Par exemple le gouvernement roumain prit aux temps de la dictature communiste toute une série de mesures douteuses dans le cadre d'une politique fortement nataliste, et interdisit aux couples l'utilisation de moyens contraceptifs. Toute immixtion dans la liberté des couples est une atteinte illicite aux moeurs.
- D'autre part, le droit des parents est également menacé de manière *indirecte*: par l'absence des conditions sociales à réunir pour que les couples puissent effectivement faire usage de leur droit à la procréation et au planning familial. Le droit des couples est certes au premier chef un droit individuel de protection contre l'ingérence de l'Etat. Comme les autres libertés, ce droit vise de par sa nature même à ce que soit créée la base sociale d'un exercice effectif des droits. La liberté qu'ont les parents de décider combien d'enfants ils mettront au monde peut être

menacée par les contraintes matérielles de la pauvreté. Il est également inacceptable que, pour de nombreux habitants des pays en développement, leur droit à pratiquer le planning familial soit de facto suspendu parce qu'ils ne disposent d'aucunes informations sur des formes sûres, adaptées à leur situation, de régulation de la conception, et parce que les moyens auxiliaires nécessaires font défaut.

A la différence de ce qui a été affirmé à maintes reprises, l'Eglise catholique reconnaît et défend le droit à la procréation et au planning familial. Déjà le concile oecuménique Vatican II l'avait clairement énoncé: »En vertu du droit inaliénable de l'homme au mariage et à la procréation, la décision relative au nombre d'enfants à mettre au monde dépend du jugement droit des parents et ne peut en aucune façon être laissée à la discrétion de l'autorité publique.«<sup>15)</sup>

Dans la »Charte des droits de la famille« présentée en 1983 par le pape Jean-Paul II, cette pensée est réaffirmée et formulée de manière très proche de celle énoncée dans la Proclamation de Téhéran de 1968: »Les époux ont le droit inaliénable de fonder une famille et de décider de l'espacement des naissances et du nombre d'enfants à mettre au monde«.<sup>16)</sup> Ceci inclut un »droit [global] à l'information«.<sup>17)</sup>

### **3.2 Le bien public**

Aucun droit n'est dissociable du contexte et des conditions sociales. Ce qui vaut pour les autres libertés vaut aussi pour le droit à la procréation et au planning familial, à savoir que n'en fait responsablement usage que celui qui examine les conséquences prévisibles de ses actes, celui qui respecte les autres, qui tient compte de leurs droits et dont le comportement s'aligne sur la situation globale de sa famille et de la société. Même s'il faut instamment souligner l'obligation des couples à faire usage de leur liberté de procréer dans l'esprit d'une paternité responsable (cf. III, 3.1), il ne faut pas pour autant omettre qu'il s'agit d'une responsabilité échelonnée en fonction de la portée des conséquences. Sans aucun doute les couples sont tenus, au moment de désirer des enfants, de penser au bien de la

---

<sup>15)</sup> Concile oecuménique Vatican II: Constitution pastorale *Gaudium et spes* (1965), n° 87.

<sup>16)</sup> Pape Jean-Paul II: Charte des droits de la famille.

<sup>17)</sup> Communication de l'Eglise catholique du 26 juin 1988 à la XXIIème Conférence du CIOMS.

famille entière et aux circonstances entourant son existence en son lieu de résidence. Cependant il serait non seulement irréaliste mais encore hors de portée morale des parents d'attendre d'eux qu'ils tiennent compte avec le même dévouement du bien public national, du bien public de la région du monde où ils habitent, voire du bien de la communauté mondiale.<sup>18)</sup>

Pour cette raison, la promotion du bien public constitue principalement – bien que jamais exclusivement – une tâche des Etats ou de la communauté des Etats. A eux il faut confier la responsabilité d'harmoniser les droits des couples et le bien public pour parvenir à un état d'équilibre.

Dans les pays souffrant de pauvreté et d'une forte croissance démographique, les relations sont souvent tendues entre le droit à la procréation et le bien public. Il faudrait se garder d'atténuer ces tensions trop vite au détriment des libertés parentales. Les stratégies politiques respectueuses du bien public doivent au contraire être orientées de telle sorte que les conditions sociales-cadre fassent ressentir aux familles qu'un nombre raisonnable d'enfants est souhaitable. Ce qu'il s'agit de faire, c'est de créer des conditions permettant aux couples l'exercice – sinon définitif, du moins le favorisant – de leurs droits d'*une manière supportable pour le bien public*. Compte tenu des liens étroits entre la pauvreté et la fréquence des naissances, il est clair qu'une modification de cette situation de pauvreté conviendra le mieux pour promouvoir un usage du droit de procréation et de planning familial concordant avec les intérêts du bien public. C'est par conséquent dans ce domaine que la politique des divers Etats, la politique internationale et les forces sociales s'engageant pour le bien public doivent concentrer leurs efforts.

---

<sup>18)</sup> L'on se rappellera dans ce contexte l'échelonnement des critères désignés par le concile oecuménique Vatican II influençant la décision des parents quant au nombre d'enfants à mettre au monde: »Dans le devoir qui leur incombe de transmettre la vie et d'être les éducateurs (ce qu'il faut considérer comme leur mission propre), les époux savent qu'ils sont les coopérateurs de l'amour du Dieu Créateur et comme ses interprètes. Ils s'acquitteront donc de leur charge en toute responsabilité humaine et chrétienne, et, dans un respect plein de docilité à l'égard de Dieu, d'un commun accord et d'un commun effort, ils se formeront un jugement droit: ils prendront en considération à la fois et leur bien et celui des enfants déjà nés et à naître; ils discerneront les conditions aussi bien matérielles et culturelles de leur époque et de leur situation; ils tiendront compte enfin du bien de la communauté familiale, des besoins de la société temporelle et de l'Eglise elle-même.« (Constitution pastorale *Gaudium et spes*, n° 50)

Il faut cependant reconnaître avec tout autant de clarté qu'une politique de développement socio-économique tournée vers les pauvres ne pourra pas effacer complètement les tensions entre le droit des couples à déterminer la taille de leur famille en régie propre et les nécessités du bien public. Premièrement la forte croissance démographique gêne parfois considérablement ce processus d'atténuation de la pauvreté qui justement doit contribuer au délestage démographique. Deuxièmement un facteur-temps non négligeable influe sur l'efficacité démographique des stratégies anti-pauvreté, étant donné que le comportement procréateur ne s'adapte qu'avec un retard plus ou moins important aux mutations du cadre social. Troisièmement, il n'est pas rare que le domaine de la procréation soit influencé par des schémas culturels qui ne puisent pas leur origine dans le vécu actuel de la pauvreté. Pour cette raison, lorsque sévissent des problèmes démographiques urgents, une politique démographique venant compléter la stratégie de lutte contre la pauvreté mais qui ne saurait la remplacer, peut être légitimée voire rendue impérative par le bien public. Comme l'exprime le pape Paul VI dans son encyclique sur le développement »*Populorum progressio*«, face aux problèmes pressants d'expansion démographique, »il est certain que les pouvoirs publics, dans les limites de leur compétence, peuvent intervenir en développant une information appropriée et en prenant les mesures adaptées, pourvu qu'elles soient conformes aux exigences de la loi morale et respectueuses de la juste liberté du couple«.<sup>19)</sup>

Lors de la conception et de l'exécution de projets politiques touchant la démographie, il faudrait toujours veiller à inclure les pauvres et leurs organisations. On ne saurait seulement agir pour eux, il faut aussi agir avec eux. Cela pour gagner leur nécessaire confiance et pour obtenir une participation sociale active des personnes défavorisées au sein d'une société.

### **3.3 Justice sociale**

Toute politique visant à résoudre les problèmes liés à une forte multiplication de la population et à ralentir cette croissance doit en définitive respecter aussi le principe de la justice sociale. Ce principe énonce que les charges devant être assumées pour le bien public devront être réparties

---

<sup>19)</sup> Pape Paul VI: Encyclique *Populorum progressio* (1967), n° 37; cf. également le Catechisme de l'Eglise catholique (1993), n° 2372.

entre tous les membres de la société, chacun à la mesure de ses forces. Ceci vaut aussi bien à l'intérieur d'un Etat que dans le cadre des relations internationales.

Pour les divers pays en voie de développement, le principe de la justice sociale signifie que l'on ne peut asséner, aux personnes d'ores et déjà socialement défavorisées, le fardeau majeur des efforts de suppression des difficultés socio-économiques et démographiques aux origines souvent profondes. Il serait proprement cynique de vouloir retirer leurs enfants aux pauvres dont ils constituent l'unique richesse, ceci dans le but d'atténuer les privations douloureuses que les couches sociales mieux favorisées devraient s'imposer. La règle est au contraire la suivante: seules les contributions substantielles émanant des couches aisées à un développement dont bénéficieraient les pauvres, et une orientation cohérente de la politique publique vers les intérêts des couches sociales démunies peuvent atténuer les causes des naissances nombreuses dictées par la pauvreté, ceci pour créer des conditions plaçant les pauvres en mesure de se satisfaire d'une famille moins nombreuse. Que les pauvres renoncent aux enfants est un acte d'autant plus lourd de conséquences et la société est moralement d'autant plus tenue de leur en rendre compte – ne serait-ce que graduellement – que les enfants jouent concrètement un rôle économique important et que la société et la culture sont conditionnées par les relations familiales.

Lors de l'évaluation des mesures concrètes formant une politique de la population, il faudrait fixer deux critères relevant de la justice sociale:

- Un critère négatif est l'interdiction de toute discrimination sociale. Cela signifie que la faiblesse sociale des êtres humains ne doit pas être exploitée pour les contraindre à renoncer aux enfants. Et qu'il faut toujours garder à l'esprit que les stimulants matériels d'une diminution des naissances ont, pour les personnes en état d'absolue pauvreté, un caractère considérablement contraignant.
- Un critère positif est le mandement de la promotion sociale. En ses termes, toutes les mesures concrètes doivent être appliquées de telle sorte qu'elles ne servent pas seulement les objectifs d'une politique démographique, mais qu'elles représentent une contribution à l'optimisation des conditions de vie concrètes et à l'extension de la liberté humaine d'assumer des responsabilités. Ce critère vise ainsi les mesures, porteuses d'effets en politique démographique, relevant des po-

litiques sociale et sanitaire, des politiques de la formation et de la condition féminine, ainsi qu'une promotion du planning familial laquelle cherche à améliorer la liberté de décision des couples.

Le principe de la justice sociale revêt de l'importance également dans le domaine des relations internationales. Il s'agit ici de la contribution que les pays riches se doivent d'apporter pour résoudre les problèmes de développement et de démographie. En effet, la création de conditions de vie dignes pour un nombre croissant d'êtres humains et une politique visant la détente démographique sont dans l'intérêt des pays pauvres et des pays riches. On touche ici les questions vitales d'existence et de survie d'un nombre incalculable de personnes, de peuples entiers, les problèmes de portée mondiale et peut-être enfin la stabilité de l'ordre international. En un mot, les problèmes liés à l'expansion démographique concernent le bien du monde entier. Pour cette raison, les pays riches sont moralement obligés de contribuer dans la mesure de leurs moyens à résoudre ces difficultés. L'acte demandé ici est une authentique péréquation des charges; elle dicte non seulement une répartition plus équitable des richesses mais encore et surtout des chances dans ce »monde uni«.

Ceci signifie aussi que les pays industriels ne sauraient se borner à soutenir les programmes de planning familial. Seule une politique ample et polyvalente réclamant des mutations non seulement dans les sociétés en développement mais encore dans nos pays riches permettra au Nord d'être à la hauteur de ses responsabilités. Les pays riches dont le style de vie constitue tout autant une menace à la survie du monde que la croissance démographique planétaire se verraient à juste titre reprocher de pratiquer un »impérialisme de la contraception« moins préoccupé du destin des hommes que d'en réduire le nombre. Ces pays tenteraient ainsi de substituer une politique démographique d'acceptation étriquée à une collaboration globale pour le développement.

### III. Perspectives d'action

Maintenant, il importe de s'interroger concrètement: quelle allure peut et doit prendre au niveau national et international une politique qui prend au sérieux la situation démographique en tant qu'aspect de la crise globale du développement, qui veut créer des conditions d'existence pour un nombre croissant d'êtres humains et simultanément parvenir à un ralentissement de la lancée démographique dans l'intérêt d'une promotion du développement globale, sociale, écologique et durable? Au fil du texte, nous citerons des perspectives d'action concrètes. Nous esquisserons dans un premier temps les principaux éléments d'une politique du développement orientée vers les pauvres (III.1). Il existe dans l'ensemble de ce domaine certains facteurs influençant de manière particulière le comportement procréateur (protection financière de la vieillesse, promotion de la femme, développement des secteurs de santé et de l'instruction publique). Les mesures requises dans ces domaines et que l'on situe très souvent dans l'acception étroite d'une politique pour le développement, seront traitées dans une section à elles réservée (III.2). Une troisième section (III.3) abordera ensuite les questions du planning familial et les programmes correspondants des Etats et de l'Eglise.

#### ***1. Un développement orienté vers les pauvres***

Si au cours des décennies à venir le développement se dessine conformément aux schémas et tendances actuelles, la proportion de pauvres dans la population totale diminuera certes mais leur nombre absolu continuera de croître. Cela équivaudrait à conserver une cause essentielle de la rapide croissance démographique.

Il n'est point d'issue aisée à la crise de la pauvreté. Celle-ci est engendrée par toute une série de facteurs liés entre eux et puisant leurs origines en partie dans les pays concernés et en partie dans le système international. Une stratégie prometteuse de succès pour combattre la pauvreté de masse doit donc agir sur ce contexte global. Ce faisant, il est d'une importance décisive de modifier les conditions-cadre internes et externes de telle sorte que les pauvres soient placés en mesure d'améliorer leur situation par leurs propres efforts, par leur esprit d'initiative et par leur créativité.

Un tel processus évolutif socialement viable et écologiquement durable ne pourra être mené à bien qu'en pratiquant de profondes réformes dans

les pays en développement et simultanément en modifiant la politique des pays industriels. Pour ces pays riches, cela signifie faire plus qu'étendre leur politique d'aide au développement. Il est surtout nécessaire de définir les divers domaines politiques (politique étrangère, politique économique commerciale, politique environnementale, etc.), en tenant compte des intérêts des pauvres dans les pays en développement.<sup>20)</sup>

Nous décrivons ci-après les mesures essentielles instrumentant une politique tournée vers les pauvres.

### ***Modification des structures économiques***

Une série de pays du »tiers-monde« ont joui, au cours de ces dernières années, d'une croissance économique bien souvent considérable sans que cette croissance ait profité aux pauvres. Pour éviter des évolutions aussi erronées, la politique économique des pays en développement doit viser à ouvrir aux pauvres un meilleur accès aux ressources locomotives du développement. Suivant la situation, il s'agit aussi bien des ressources naturelles (eau, terres) que du capital et des technologies. En outre, les marchés devront être organisés de sorte à surmonter la discrimination dont sont victimes les produits fabriqués par les pauvres. L'amélioration des fameuses »ressources humaines« par ailleurs (de l'instruction surtout), ne constitue pas seulement en tant que telle une contribution à la maîtrise de la dimension immatérielle de la pauvreté, elle sert en outre à fortifier la force économique des pauvres.

Le développement des régions rurales requiert une attention particulière. Il a été jusqu'à présent fortement négligé dans de nombreux pays du »tiers-monde«, ce qui a favorisé l'exode rural vers les grandes villes et la formation de gigantesques bidonvilles. Il faut accroître la production agricole pour assurer la fourniture de denrées alimentaires à une population croissante. Il est nécessaire à cette fin de concevoir une fois pour toutes et d'imposer avec détermination les réformes agraires envisagées depuis des décennies déjà. Tout aussi urgente est une définition des prix à la produc-

---

<sup>20)</sup> Voir également la déclaration de la Commission allemande Justitia et Pax intitulée »Gerechtigkeit für alle. Zur Grundlegung kirchlicher Entwicklungsarbeit« (Justice pour tous. Des fondements de l'oeuvre de l'Eglise pour le développement), Bonn 1991.

tion des denrées agricoles adaptée au marché étant donné que dans de nombreux pays en développement les prix bas fixés par l'Etat empêchent les paysans pauvres de profiter du produit de leur travail, privent l'espace rural de ses chances de développement et privent ces pays dans l'ensemble de la base sur laquelle se fonderait leur production alimentaire.

La mise en oeuvre intensifiée de moyens techniques perfectionnés et adaptés aux données concrètes, le recours à de meilleures méthodes de fertilisation peuvent, associés à une formation des paysans et des ouvriers agricoles, contribuer à accroître la production agricole. S'ils emploient en même temps des procédés écologiques modernes, ces derniers permettent de combattre l'érosion gigantesque et en de nombreux endroits irréversible qui détruit chaque année 6 à 7 millions d'hectares de terres arables. Cette érosion aggrave à son tour la tendance au déboisement pour trouver de nouvelles terres cultivables.

La promotion des autres facteurs de l'économie nationale s'impose elle aussi. Plus que par le passé, il faudra veiller à ce que l'industrialisation se plie aux minima des normes écologiques, qu'elle se déroule en harmonie avec le développement des ressources humaines qu'elle requiert, et qu'elle respecte les intérêts sociaux et socio-culturels des personnes au travail.

Les pays riches peuvent et doivent soutenir de multiple manière ce processus de conversion économique dans les pays du »tiers-monde«.

- La politique pour le développement doit être tournée plus intensément vers un but: lutter contre la pauvreté.
- Il faut améliorer le transfert de savoir-faire et de technologies adaptées.
- La crise de l'endettement mondial qui met un garrot au développement économique de nombreux pays et dont les pauvres ont justement à supporter les conséquences, requiert une urgente résolution. Il faut vérifier pays par pays si une remise partielle ou totale de la dette est possible et opportune. Suivant les circonstances, il pourra s'avérer judicieux d'assortir de conditions une remise des dettes, ou de convertir ces dettes en un fonds pour le développement et l'écologie.
- Une réforme de la politique commerciale revêt tout autant d'importance. Si l'on veut que les produits agricoles du »tiers-monde« aient une chance honnête sur les marchés internationaux, il faut freiner les surproductions subventionnées dans les pays industriels. De même, il faut supprimer les subventions à l'exportation des produits agricoles

ainsi que les barrières tarifaires et non tarifaires auxquelles les pays en développement se trouvent confrontés dans les secteurs agricole et industriel – en particulier sur le marché de la CE. Il faudrait également mettre progressivement un terme aux restrictions quantitatives frappant les produits du »tiers-monde«. En outre, face à l'érosion sur le marché mondial des prix des matières premières et des biens qui sont produits principalement ou intégralement par les pays en développement, il faudrait vérifier quels mécanismes peuvent enrayer les variations extrêmes de prix ou compenser les baisses de revenus causées par ces irrégularités des cours.

Outre la coopération entre les pays industriels et les pays en développement, la coopération entre pays du »tiers-monde«, en particulier entre Etats d'une même région, acquerra une plus grande importance. Des échanges et une coopération intensifiés entre ces pays leur offrent des perspectives remarquables de renforcer leur vigueur économique. Il est encore impossible de prévoir si la croissance unificatrice des espaces régionaux ou même de grandes régions laissera aussi une marge à des migrations acceptables par toutes les parties, contribuant au délestage démographique de territoires souffrant très gravement des conséquences négatives de la croissance démographique.

### ***Conditions politiques-cadre du développement dans les pays du »tiers-monde«***

La discussion de ces dernières années autour de la politique de développement a instamment attiré l'attention sur le fait que les conditions politiques-cadre d'un pays revêtent une importance essentielle quant à ses chances de développement économique et social. Signification concrète: sans création de conditions démocratiques, d'un Etat de droit, sans structures administratives efficaces, pas de conditions fiables où s'épanouirait une action économique prometteuse. Simultanément manque l'instrumentation nécessaire pour inactiver les »élites« parasites, pour soumettre la population dans son intégralité à une fiscalité juste et pour combattre efficacement la corruption et la gabegie publique. Car en définitive seules les conditions de la démocratie et de l'Etat de droit garantissent un espace d'action libre aux organisations d'entraide et aux représentations des intérêts politiques; or elles sont irremplaçables pour remédier à l'impuissance des populations pauvres et à l'ostracisme social dont elles sont victimes.

## ***Conditions-cadre, pour le développement, d'une politique de paix et de sécurité***

Les hauts budgets-défense de nombreux pays en développement immobilisent des capitaux qui seraient urgemment requis pour répondre aux besoins fondamentaux des pauvres et pour prendre des mesures de développement économique. Il est très souvent difficile de croire que l'ampleur du budget-armement est justifiée uniquement par les légitimes intérêts de sécurité des Etats qui l'adoptent. Une réduction des dépenses militaires s'impose par conséquent d'urgence dans de nombreux pays.

Pour permettre un déblocage bien plus massif de capitaux immobilisés par le secteur militaire, mais plus encore pour assurer que les laborieux succès en matière de développement ne soient pas anéantis par des conflits militaires et que la pauvreté ne se remette pas à sévir, il faut en outre que les Etats d'une région conviennent d'un désarmement par étapes et qu'ils oeuvrent à l'édification de systèmes de coopération collective et de maintien de la paix.

Ces exigences s'adressent cependant aussi aux pays du Nord. La cessation du conflit Est-Ouest ouvre à moyen terme la possibilité d'abaisser les dépenses d'armement et d'engager les capitaux ainsi libérés à la lutte contre la pauvreté mondiale. Mais les Etats industriels ont surtout l'obligation, par une politique restrictive des exportations d'armements, de ne pas favoriser l'accumulation de potentiels militaires dans les pays pauvres. Dans ce contexte, il faut aussi prendre des mesures politiques qui soutiendront activement le processus de conversion et de substitution de la production d'armement.

## ***Protection de l'environnement***

L'activité économique et le mode de vie dans les pays industriels ont fait que les problèmes globaux d'environnement atteignent dès aujourd'hui un niveau précaire dans de nombreux domaines. Causés également par la forte croissance démographique, les destructions et risques écologiques prennent eux aussi de l'ampleur dans l'intervalle. Les pollutions en provenance de l'hémisphère sud augmenteront peut-être encore à l'avenir, que ce soit par destruction de l'environnement causée par la pauvreté ou par une augmentation de la production et de la consommation dans les pays en développement économiquement plus prospères.

Etant donné que les pays des régions aisées de ce monde assument la majeure responsabilité des problèmes environnementaux actuels,<sup>21)</sup> ils sont moralement obligés de contribuer à résoudre les difficultés actuelles, dans une mesure proportionnelle à la fois à leur part de pollution mondiale et à leurs capacités particulières. Ils doivent réduire durablement leur part de pollution mondiale (en particulier les émissions de substances nocives) de sorte que la pollution globale reste maîtrisable et que les pays du Sud jouissent de marges de pollution dans le cadre de leur propre développement. Ce que l'on nous demande à nous, habitants du monde riche, ce n'est rien de moins que le développement d'un modèle à haut niveau de vie universalisable. Celui-ci suppose l'apport de corrections au modèle jusqu'à présent employé. Des réorientations profondes s'imposent dans la production des biens et surtout des mesures radicales permettant une utilisation plus efficace de l'énergie. Simultanément et cependant, nous n'échapperons pas à une modification de nos habitudes de consommation. Ce que l'on nous demande, c'est de modifier notre style de vie.

Face à une destruction de l'environnement en cours d'accélération dans le »tiers-monde«, des mutations y sont également urgentes. Dans l'intérêt de l'humanité toute entière, c'est surtout à la destruction des forêts tropicales qu'il faut mettre un terme. Les pays riches devraient fournir aux pays affectés des paiements compensateurs du manque à gagner économique issu de cette mesure. Il est par ailleurs indispensable que prenne fin la destruction de millions d'hectares de terres arables très souvent imputable à une agriculture inadaptée. Ici, il faut promouvoir l'introduction de méthodes agraires ménageant l'environnement et relever le niveau d'instruction de la population rurale. De même, lors de la construction d'installations industrielles dans les pays en développement, on peut parvenir à un niveau d'écologie plus élevé par une aide technique et financière.

---

<sup>21)</sup> Ainsi la part des pays industriels dans la consommation mondiale de chlorofluorocarbones (CFC), principaux responsables du trou d'ozone, s'élève aux cinq-sixièmes. Simultanément ces pays consomment les trois-quarts de tous les combustibles fossiles et contribuent ainsi majoritairement, par le gaz carbonique libéré lors de leur combustion, à l'échauffement de l'atmosphère terrestre. Bien que ces dernières années la consommation d'énergie ait elle aussi nettement augmenté dans les pays du »tiers-monde«, la consommation par habitant dans les pays industriels demeure toujours 17 fois plus élevée que dans le groupe des pays les plus pauvres (Chine et Inde comprises).

## ***2. Aspects sociaux particuliers de la politique démographique***

La maîtrise de la pauvreté de masse, la création de conditions de vie meilleures pour tous les êtres humains sont, comme nous les avons vu, un processus à long terme qui exige un grand nombre de mutations économiques, écologiques, sociales et socio-culturelles. Or ce processus est indispensable pour offrir des conditions d'existence adaptées à un nombre croissant de personnes, tout autant d'ailleurs parce qu'il contribue de manière capitale à une détente de la situation démographique. A l'intérieur du tissu social et socio-culturel, on peut cependant désigner quelques facteurs particulièrement déterminateurs du comportement procréateur. Pour cette raison, des modifications de ces facteurs influent plus rapidement sur la fréquence des naissances que d'autres mesures politiques pour le développement. Ces facteurs sont la pension de vieillesse, la position sociale et l'espérance de vie des femmes, l'assistance médicale et le niveau d'instruction des groupes de population pauvres. Pour cela, les conférences mondiales sur la démographie et les organisations internationales désignent expressément les améliorations dans ces domaines comme les leviers essentiels d'une politique démographique prometteuse de succès.<sup>22)</sup> Aussi du point de vue éthique il faut reconnaître aux mesures correspondantes un rang élevé car leurs objectifs et leurs effets ne sont pas limités à l'effet de la politique démographique: elles contribuent à une meilleure efficacité économique et à l'amélioration de manière directe des conditions d'existence des êtres humains.

### ***Pension de vieillesse***

Pour les pauvres atteignant le 3ème âge, les enfants sont généralement la seule assurance-vieillesse. C'est là une des raisons majeures de la formation de grandes familles. Cette raison deviendrait caduque si l'on réussissait à développer d'autres modèles d'assurance-vieillesse. Les systèmes

---

<sup>22)</sup> Voir par ex. le »Förderkonzept Bevölkerungspolitik und Familienplanung. Grundsätze für die Planung und Durchführung von Vorhaben der Entwicklungszusammenarbeit im Bereich der Bevölkerungspolitik und Familienplanung« (Concept de promotion de la politique démographique et du planning familial. Principes de planification et de réalisation de projets de coopération pour le développement dans le domaine de la politique démographique et du planning familial). Ministère fédéral de la Coopération économique, Bonn 1991.

d'assurance publique instaurés dans les pays industriels ou les rentes financées par les impôts demeureront au moins dans l'avenir prévisible une alternative hors de portée pour les pays les plus pauvres. Il faut néanmoins se demander dans quelle mesure, au niveau local par ex., des modèles interfamiliaux d'assurance-vieillesse des pauvres (si possible avec le soutien financier limité d'organismes de tutelle) ne pourraient pas être mis au point ou perfectionnés.

### ***Promotion de la femme***

Bien que la situation des femmes issues des couches pauvres de la population des pays en développement varie très fortement d'un pays à l'autre, elles vivent des expériences fondamentales dans presque tous ces pays. En règle générale, elles assument en majeure partie le fardeau de la survie de la famille. Outre les travaux domestiques, elles contribuent par des activités disparates au maintien économique de la famille. Sans leur énergie qui dépasse bien souvent celle des hommes, de nombreux efforts de développement seraient voués à l'échec. Il n'empêche qu'on ne leur assigne fréquemment qu'un rôle subalterne. Les filles bénéficient moins souvent d'une formation et sont moins souvent promues que les garçons. Il est souvent considéré comme tout naturel que les filles se marient encore mineures, fréquemment sans leur consentement. Une fois mariées, c'est habituellement leur mari qui a le dernier mot, même lorsqu'il s'agit de la fréquence des grossesses. De nombreuses femmes sont abandonnées par leurs maris et doivent assumer seules leur subsistance et celle de leurs enfants.

La promotion des femmes constitue donc l'un des immenses défis et un objectif à part entière de la politique de développement. Simultanément, cette promotion est particulièrement efficace du point de vue de la politique démographique. En effet, comme nous l'avons montré plus haut (I.2), la position sociale de la femme et les chances de l'existence qui s'ouvrent à elle influencent fortement la fréquence des naissances.

La situation des femmes commence de s'améliorer en de nombreux points du globe. Certes, l'oeuvre à accomplir est encore immense. Ainsi par exemple faudrait-il pratiquer de profondes réformes du droit pour placer les hommes et les femmes sur un pied d'égalité. Les réglementations discriminatoires, surtout en droit de la famille et en droit civil, celles qui soumettent unilatéralement les femmes aux décisions de leurs maris, ou qui ne leur garantissent pas comme aux hommes le droit d'acquisition et de détention de propriété, devront être abolies.

Mais les amendements aux lois ne sont pas encore automatiquement synonymes de mutations sociales. On sait aujourd'hui que la fixation de l'âge légal du mariage influe peu sur l'âge auquel les mariages sont effectivement contractés et les familles fondées. Il faut que les femmes aient effectivement accès à une formation et à un métier pour que de facto de plus grandes marges de manoeuvre s'ouvrent à elles. Le report du mariage à une date plus tardive est alors souvent la conséquence du souhait de réduire le nombre d'enfants. De même l'intégration renforcée des femmes dans les projets de développement, la transposition de programmes de prêt et de mesures génératrices de revenus conçues spécifiquement pour les femmes, sont des mesures sociales et pertinentes dans une optique politique du développement pour renforcer la dignité des femmes, accroître leur autonomie et favoriser ainsi leur prise de décisions plus conscientes sur les questions de planning familial.

Le processus social de son côté dépend totalement d'une formation des consciences visant à ce que l'homme et la femme se traitent mutuellement en partenaires au sein de la famille et de la société. Là justement résident des tâches importantes pour les Eglises. Elles veilleront toujours à ce que la disparition des rôles traditionnels des sexes fondés sur la soumission de la femme laisse place à une plus grande liberté pour cette dernière, à ce que la femme, une fois le contexte changé, ne soit pas soumise à de nouvelles contraintes comme il peut en apparaître lors du calque indifférencié des modes de civilisation et de société occidentaux.

### ***La santé***

Une amélioration de la prévention sanitaire doit particulièrement profiter aux femmes et aux enfants. Dans les pays où les femmes occupent une position sociale subalterne, personne ne prête vraiment attention à leur santé. Ce qui manque fréquemment, c'est surtout un suivi médical prénatal, périnatal et postnatal. 99 % des femmes qui meurent des suites d'une grossesse et d'un accouchement vivent dans les pays en développement. Les complications survenues pendant la grossesse ou à la naissance continuent de former les causes principales de décès des femmes dans le »tiers-monde«. La mortalité des nourrissons et des enfants a certes diminué au cours des décennies de développement passées, mais n'en demeure pas moins très élevée. Chaque jour, 35.000 enfants meurent des suites de maladies qui auraient pu être soignées à relativement peu de frais et qui depuis longtemps ne causent plus aucun problème dans les pays industriels.

Une extension et une amélioration de l'assistance médicale aux femmes et aux enfants s'imposent donc d'urgence. Elles constituent également un volet de la politique démographique. Au début, les mesures promotrices de santé font baisser la mortalité infantile et augmenter les chiffres de population. Mais si les pouvoirs publics reconnaissent à la santé de la femme l'importance qui est la sienne et si les femmes pauvres prennent conscience du rôle de leur santé, elles désireront de plus en plus éviter les grossesses à risques et les naissances répétitives qui la mette gravement en jeu. Les services de santé taillés à la mesure des besoins des femmes sont également en mesure de les informer sur les risques particuliers de la grossesse auxquels elles s'exposent et de manière générale sur les avantages, pour leur santé, d'un allongement de l'intervalle entre les naissances. Pour de nombreuses femmes en outre, le contact avec un service de santé leur offre la première occasion de s'informer sur les possibilités de planning familial et de s'en faire expliquer objectivement les implications médicales.

L'amélioration du suivi médical des enfants ne constitue pas seulement une exigence humanitaire, elle intéresse également une politique démographique. En effet les femmes ne seront prêtes à renoncer à un assez grand nombre de naissances que si elles savent avec une grande certitude que les enfants mis au monde par elles survivront effectivement.

### ***L'instruction***

La promotion des chances de formation des groupes pauvres dans une population constitue également un aspect essentiel d'une stratégie de développement tournée vers la satisfaction des besoins fondamentaux, qui améliore les moyens, dans l'existence, des personnes socialement laissées pour compte et qui simultanément influe sur le comportement procréateur en limitant plus fortement le nombre d'enfants.

Dans ce contexte, l'amélioration de l'instruction de base constitue un volet important. L'instruction de base constitue un droit de l'homme au sein de la société, droit dont on n'a pas le droit d'interdire l'accès aux filles et aux jeunes femmes – phénomène pourtant encore couramment rencontré dans un nombre non négligeable de pays. Indépendamment de l'effet démographique, la création de meilleures chances d'instruction pour les pauvres constitue l'outil central et l'objectif partiel d'une politique de développement tournée vers leurs intérêts car elle contribue à l'intégration

des démunis dans tout le processus social du développement socio-économique.

En outre, il ne fait aucun doute qu'une telle politique d'instruction est efficace du point de vue de la politique démographique. Les couples en effet qui savent lire et écrire et qui aussi ont reçu au moins une instruction et une formation élémentaires disposent de perspectives d'existence, au sein de la société, leur faisant paraître judicieux de limiter le nombre de leurs naissances. Ils comprennent plus rapidement, lorsque les conditions sociales-cadre ont changé, qu'une grande famille ne constitue plus un impératif de survie. Ils sont également mieux informés sur les risques sanitaires de grossesses trop fréquentes et de leur succession trop rapprochée. Ces couples trouvent plus facilement accès aux possibilités du planning familial.

### ***3. Services du planning familial***

#### ***3.1 Planning familial***

##### ***Paternité responsable***

Au centre de toutes les réflexions et mesures dans le domaine du planning familial doit figurer le droit, reconnu par la communauté internationale des Etats, de décider librement, en connaissance de cause et en toute responsabilité, du nombre d'enfants et de l'intervalle entre les naissances. Nous avons déjà signalé que l'Eglise avait souligné et défendu à maintes reprises l'importance de ce »droit de l'homme au planning familial« (cf. II 3.1).

Le droit au planning familial s'inscrit dans le droit à la responsabilité des parents. A eux incombe la tâche d'étudier soigneusement et consciencieusement la taille que doit avoir leur famille et quelle doit être la bonne périodicité des naissances. L'Eglise exprime cette réflexion sous le terme de paternité responsable<sup>23)</sup>, »sur laquelle« pour reprendre les termes du pape Paul VI, »à bon droit, on insiste tant aujourd'hui«. Leur décision, les parents doivent la prendre de manière responsable »par rapport aux conditions physiques, économiques, psychologiques et sociales«.<sup>24)</sup> Cependant,

---

<sup>23)</sup> Cf. le Concile oecuménique Vatican II: Constitution pastorale *Gaudium et spes* (1965), n° 50; Pape Paul VI: Encyclique *Humanae vitae* (1968), n° 10; Pape Jean-Paul II: Exhortation apostolique *Familiaris consortio*, n° 31-35.

<sup>24)</sup> Pape Paul VI: Encyclique *Humanae vitae* (1968), n° 10.

ces critères généraux ne parlent pas toujours automatiquement, y compris dans les pays en développement, pour la formation de très petites familles et concrètement, ils parlent presque toujours contre l'option en faveur d'un autre enfant. Le vœu d'avoir un enfant est l'expression de la fertilité de l'amour conjugal; par les enfants s'exprime l'espérance en l'avenir, et les enfants constituent un enrichissement essentiel de la vie conjugale et familiale. Ces motifs en faveur de l'enfant, on ne saurait les amoindrir ni encore moins les dénoncer. Néanmoins, ils doivent être envisagés selon d'autres points de vue. Dans le sillage du concile oecuménique Vatican II, le synode conjoint des évêques réunis à Würzburg (République fédérale d'Allemagne) entre 1971 et 1975 a récapitulé une série d'aspects qui intéressent également les couples du »tiers-monde«: »La décision relative au nombre d'enfants et à la périodicité des naissances ne doit pas être gouvernée par des motifs égoïstes. Assumer la responsabilité du mariage, de la famille, de la situation des enfants qui ont besoin de frères et sœurs doit être aussi soigneusement réfléchi que l'âge, la santé physique et psychique de la femme, la situation professionnelle et sanitaire du couple, sa situation quant au logement et ses responsabilités vis-à-vis de la société. Une maladie héréditaire présente dans les familles des partenaires conjugaux requiert une attention particulière«.<sup>25)</sup> En outre, les couples dans les pays en développement devront se rappeler qu'en présence de grossesses très rapprochées, les chances de survie du nouveau-né baissent nettement et que l'avenir professionnel des enfants issus de familles très nombreuses se trouve très souvent pénalisé.

### ***Importance du planning familial***

Les réflexions précédemment abordées auront probablement fait prendre clairement conscience que le planning familial et sa promotion constituent plus qu'une nécessité relevant de la politique démographique. Il s'agit d'étendre ici la liberté de décision humaine dans le domaine de la procréation, il s'agit d'accroître l'auto-détermination des couples, auto-dé-

---

<sup>25)</sup> Synode conjoint des évêques de la République fédérale d'Allemagne: Ehe und Familie (Mariage et famille), 1975, n° 2.2.2.2 – En ce qui concerne les aspects multiples du planning familial comme expression d'une paternité responsable, il existe un large consensus entre les Eglises chrétiennes; cf. par ex. la Déclaration conjointe du Conseil de l'Eglise Evangélique en Allemagne et de la Conférence épiscopale allemande »Dieu aime la vie. Défis et devoirs posés par la protection de la vie«, publiée par les Services centraux de l'Eglise Evangélique en Allemagne et par le Secrétariat de la Conférence épiscopale allemande, Trèves 1989, VI 2.e (2).

termination qui s'accompagne certes d'un supplément de responsabilité. Il s'agit également de lutter contre le désastre des avortements qui se chiffrent, selon des estimations des Nations-Unies, entre 50 et 60 millions chaque année. Ces avortements constituent une violation flagrante du droit à la vie d'enfants non encore nés et année après année, selon la même source, coûtent la vie à 200.000 femmes.<sup>26)</sup> Il s'agit en outre de protéger les femmes des grossesses qui exposent leur santé à des risques excessifs ou à des souffrances morales trop graves. Ce danger est particulièrement élevé (dans les pays en développement surtout) lorsque les femmes enceintes sont encore très jeunes ou d'un âge avancé, en particulier aussi lorsque l'écart entre les diverses naissances est inférieur à deux ans. De même, un planning familial responsable va dans le sens des intérêts des enfants. Ce planning est un service rendu à la vie dont toute la famille profite.

### ***Le planning familial naturel***

Ces réflexions sur une paternité responsable peuvent vraisemblablement rencontrer un assentiment non négligeable au-delà même du domaine de l'Eglise. Il en va autrement de la question relative aux méthodes appropriées du planning. Ici, l'attitude de la doctrine ecclésiale se heurte souvent à l'incompréhension et à la critique.<sup>27)</sup> Pour endiguer un malentendu encore plus couramment répandu, il faut cependant se rappeler que selon l'Eglise catholique elle aussi le sens et la valeur de l'union sexuelle des époux ne dépendent pas de la possibilité et de l'intention des partenaires de donner la vie à un enfant. Leur communauté sexuelle est avant tout et en ultime ressort l'expression d'un amour total et sans réserve.<sup>28)</sup>

---

<sup>26)</sup> Annuaire démographique des Nations-Unies 1991, p. 18.

<sup>27)</sup> Cf. Pape Paul VI: Encyclique *Humanae vitae* (1968); »Königsteiner Erklärung« (Déclaration de Königstein) des évêques allemands sur la situation spirituelle après la parution de l'encyclique *Humanae vitae*, 1968; Pape Jean-Paul II: Exhortation apostolique *Familiaris consortio* (1981), n° 31-35; Catéchisme de l'Eglise catholique (1993), n° 2366-2371.

<sup>28)</sup> Concile oecuménique Vatican II: Constitution pastorale *Gaudium et spes* (1965), n° 49: »Cette affection a sa manière particulière de s'exprimer et de s'accomplir par l'oeuvre propre du mariage. En conséquence, les actes qui réalisent l'union intime et chaste des époux sont des actes dignes. Vécus d'une manière vraiment humaine, ils signifient et favorisent le don réciproque par lequel les époux s'enrichissent tous les deux dans la joie et la reconnaissance.«

Mais une appréciation anthropologique de la sexualité humaine ne devra pas laisser les deux aspects suivants de côté:

1. Non seulement la fertilité et la sexualité sont liées entre elles mais la transmission de la vie constitue simultanément un acte important et chargé de sens de l'amour conjugal, amour qui dans la rencontre sexuelle acquière une stature corporelle et spirituelle concrète. Pour cette raison, la dimension de la fertilité ne saurait être fondamentalement exclue de la réalisation sexuelle de l'amour.
2. La sexualité humaine a un sens à la fois personnel et complet qui s'exprime dans la communauté totale du corps et de l'âme des deux partenaires. C'est dans cette communauté que réside justement la dignité de la sexualité. Il peut y avoir manquement à cette dignité lorsque la vie sexuelle est comprise à tort comme un ensemble d'actes biologico-naturels commandés par l'instinct; manquement aussi lorsque la sexualité tente totalement de s'émanciper de son orientation intime vers la dimension physique et naturelle de l'être humain. En regard à cela et expression de la personnalité des partenaires, la sexualité humaine s'exprime en formant et en intégrant complètement les multiples dimensions de la réalité du corps et de l'âme des êtres humains.

La doctrine de l'Eglise a répétitivement insisté sur ce qu'elle défend, à savoir que les partenaires ne répondent pleinement à leur destination anthropologique que lorsqu'ils n'inactivent pas carrément la base biologique de la fertilité de leur amour, mais qu'ils organisent leur vie sexuelle et leur planning familial en tenant compte des conditions »naturelles« de la fertilité et de la procréation. Pour cette raison, l'Eglise promeut les méthodes de planning familial basées sur les jours du cycle féminin au cours duquel la femme ne peut pas concevoir.

Nous sommes pourtant conscients que de nombreux couples catholiques ont des difficultés à découvrir et à voir en cette option de l'Eglise une assistance à un partenariat réussi. En définitive, leur conscience reste pour les chrétiens comme pour tous les autres êtres humains l'instance de référence pratique<sup>29</sup>). L'invocation de la conscience ne doit néanmoins pas

---

<sup>29</sup>) La lettre encyclique *Veritatis splendor* du Pape Jean-Paul II désigne la conscience comme la »norme immédiate de la moralité personnelle« (n° 60). Concernant la question du jugement formé par la conscience sur la régulation de la conception, cf. également l'exposé d'ouverture prononcé à Fulda le 20.09.1993 par Mgr. Karl Lehmann, Président de la Conférence épiscopale allemande lors de l'Assemblée plénière d'au-

servir à draper des jugements arbitraires de l'habit de la conscience. La conscience doit toujours s'orienter vers la volonté de Dieu. Les chrétiens catholiques doivent se laisser guider par une conscience orientée sur la Loi de Dieu et sur l'enseignement de l'Eglise. Ils entendront la voix de cet enseignement sérieusement et sans préjugés justement là où cette voix constitue un défi critique pour nos habitudes de pensée et de vie propres, très souvent vécues de routine sans nous interroger.

### ***Programmes publics et ecclésiaux de planning familial – une nécessaire différenciation***

Il n'est pas rare que l'on soupçonne l'Eglise, en raison de ses opinions sur les formes appropriées de régulation de la conception, d'être fondamentalement sceptique voire même de refuser les efforts publics (d'organisations internationales, des Etats ou d'organismes sociaux) accomplis pour promouvoir le planning familial, chaque fois que les programmes correspondants ne se fondent pas exclusivement sur le »planning familial naturel«. Cette supposition montre que la position de l'Eglise n'est pas exactement comprise. L'Eglise en effet est consciente que dans le domaine du travail social – dans lequel s'inscrivent aussi les programmes de planning familial – il faut qu'il existe d'une part certains principes applicables à tous les efforts (indépendamment de l'organisme qui les accomplit), mais que d'autre part il faut faire une distinction précise entre les programmes publics et ceux de l'Eglise et ne pas utiliser les mêmes critères au moment de les juger:

- D'une part il faut s'accrocher au principe que tous les efforts tendant vers la promotion du planning familial doivent respecter la dignité humaine et les droits de chaque individu. En outre, ces efforts doivent viser à promouvoir le bien de chacun, le bien de la famille et aussi celui de la société et être sous-tendus par le principe de la justice sociale.
- D'autre part, les programmes acquièrent un cachet spécifique du fait qu'ils sont par principe obligés de refléter la pluralité des convictions

---

tomne: Verantwortete Elternschaft zwischen Gewissenskonflikt, pastoraler Verantwortung und lehramtlichen Aussagen. Versuch einer Standortbestimmung 25 Jahre nach der »Königsteiner Erklärung« der Deutschen Bischofskonferenz (Parenté responsable, entre les conflits de conscience, la responsabilité pastorale et les affirmations de la doctrine. Tentons de faire le point 25 ans après la »Déclaration de Königstein« de la Conférence épiscopale allemande).

religieuses, des valeurs morales et des attitudes sociales. Par contre, dans les programmes de l'Eglise comme dans ceux d'autres associations d'obédience religieuse ou laïque, l'éthique plus profilée et aux contours plus forts qui se manifeste est plus marquée par la doctrine propre et les expériences faites par la communauté où règne cette éthique. Une telle éthique, qui inclut aussi des éléments de délimitation par rapport à certaines options alternatives, ne se ferme pas à l'idée du pluralisme social dont la frontière intérieure est matérialisée par le respect des droits de l'homme. Cette éthique au contraire articule ses propres revendications de vérité et de notoriété publique dans les conditions de liberté humaine et de pluralité sociale que non seulement elle accepte de fait mais qu'intérieurement elle accueille positivement.

Sur la base de ces nuances que laissent reconnaître l'identité d'orientation et la nécessaire différence entre les activités publiques et celle des Eglises, nous voulons examiner d'abord les programmes publics et les programmes de l'Eglise dans le domaine du planning familial.

### ***3.2 Programmes publics de planning familial***

Il existe dans les pays industriels un système de santé, de sexualité-conseil et de conseil familial certes développé à des degrés différents mais fonctionnant bien dans l'ensemble. De la sorte existe une infrastructure qui permet pratiquement à chacun de s'informer sur toutes les formes de prévention de la grossesse. A chacun il est demandé d'endosser une grave responsabilité: d'opter en son âme et conscience pour l'utilisation de méthodes jugeables de manières éthiquement différentes.

Dans de nombreux pays en développement, la situation est différente. Des centaines de millions de personnes n'ont même pas accès à une assistance sanitaire primaire, autant dire que dans le domaine du planning familial elles jouissent d'encore moins d'informations, de conseils et d'une infrastructure médicale. Pour de nombreuses femmes, leur manque d'instruction, leur position subalterne dans la famille et dans la société, parfois aussi la restriction de leur liberté de déplacement en public dressent devant elles des obstacles leur barrant l'accès aux possibilités de planning familial.

Pour cette raison il demeure nécessaire d'installer des services de planning familial dans les pays du »tiers-monde«. Ces programmes ont pour tâche de faire ressentir aux couples l'importance d'un planning familial

responsable, de les familiariser avec les méthodes de régulation de la conception et de leur donner les moyens de les appliquer. Mais pour atteindre surtout les femmes des couches sociales assez défavorisées, ces services de planning familial sont fréquemment prestés en association avec des mesures relevant de la formation, de la santé et de la promotion de la femme. Cette base de départ intégrée est importante pas seulement en raison de son efficacité du point de vue de la politique démographique. Par cette base se réalise aussi au moins partiellement la constatation que le développement du »tiers-monde« ne peut réussir que s'il englobe toutes les personnes et que s'il cherche, par des étapes coordonnées entre elles, à venir à bout des aspects aussi bien matériels qu'immatériels de la pauvreté.

De tels programmes de planning familial qui jamais ne sauraient être mis en place et configurés seulement dans le but d'avoir des effets démographiques, continuent de requérir le soutien financier des pays riches. Cependant, la réalisation de ces programmes ne doit pas devenir un préalable à la coopération et à l'octroi des fonds nécessaires à la coopération.<sup>30)</sup> Une telle association de conditions contreviendrait au principe énoncé par les Nations-Unies selon lequel les objectifs de politique démographique relèvent uniquement de la compétence de chaque pays. Et surtout, une telle association ferait particulièrement tort aux pauvres qui ont besoin de l'assistance des pays riches et qui détiennent un droit à ce que nous les aidions. Par contre, il n'y a rien à redire lorsque les gouvernements des pays industriels, dialoguant avec les dirigeants des Etats dont les habitants souffrent particulièrement des problèmes accompagnant une forte croissance démographique, vouent une importance primordiale aux questions de la politique démographique.

Lors de la planification et de l'accomplissement des programmes publics de planning familial, il faut respecter une série de critères pour que lesdits programmes restent au diapason de la dignité et des droits de l'homme.

- a) Premièrement: il ne faut pas rechercher à limiter les naissances par la coercition. Personne ne doit être contraint et forcé de participer à des programmes de planning familial. Non seulement les mesures coercitives directes mais également les fraudes et intimidations, la propa-

---

<sup>30)</sup> Cf. Pape Jean-Paul II: Exhortation apostolique Familiaris consortio (1981), n° 30; Charte des droits de la famille (1983), art. 3 b.

gande manipulatrice et la stigmatisation sociale sont condamnables, car toutes ces mesures portent atteinte au droit au planning familial, dépositaire de la liberté des couples, et au principe de la protection du mariage et de la famille envers les immixtions dans l'intimité de l'espace vital du couple.

- b) De même, les gouvernements devraient largement renoncer aux stimulants matériels pour conserver de petites familles et pour les faire participer aux programmes de planning familial. Les programmes stimulants à pénalités (financières par ex.) qui menacent les familles dès qu'elles dépassent un certain nombre d'enfants, portent atteinte à la justice sociale. En outre, elles font généralement plus souffrir les enfants que leurs parents. Or les enfants sont bien les derniers auxquels on pourrait reprocher d'être venus au monde. Ces programmes d'incitation négatifs constituent donc toujours une discrimination illicite justifiable par aucun bénéfice à l'échelle macrosociale.

Les stimulants positifs, sous forme par exemple de primes lorsque la famille ne dépasse pas un certain nombre d'enfants, ne devront de leur côté être utilisés que comme dernier recours d'une politique démographique. Dans le contexte de la pauvreté, ces primes prennent parfois une allure indubitablement coercitive. Elles préjudicient aux pauvres parce qu'elles exploitent leur détresse et les placent de facto dans l'obligation d'accepter. Pour cette raison, les stimulants positifs ne pourront être utilisés comme instrument de politique démographique que dans le cas, et exclusivement dans le cas, où toutes les tentatives pour que la population coopère volontairement se solderaient par un échec et où la tendance démographique actuelle recèlerait un grave potentiel de risques pour le développement du pays ou d'une région. Il est douteux que l'on puisse postuler avec certitude qu'actuellement, dans un pays quelconque, toutes les autres mesures ne portent aucun fruit.

- c) Les programmes de planning familial doivent toujours être marqués par le respect des valeurs culturelles et religieuses accompagnant la vie commune et la sexualité. Dans leurs travaux, les services du planning familial doivent également tenir compte de la situation sociale et psychologique de chaque couple. Cela signifie en particulier que le travail d'information à prester dans le cadre des services de planning ne doit pas s'abaisser au vil niveau d'une «propagande pour la contraception». Ceci devra être assuré par la conception des programmes correspondants et par la formation du personnel de ces services. Autant que pos-

sible, les postes de ces services de planning familial devraient être occupés par un personnel autochtone, au courant des situations locales, de la mentalité ainsi que des problèmes des gens qu'ils suivent localement. Lui seul est le mieux à même de rencontrer les personnes concernées dans une atmosphère de dialogue présidée par la confiance, et de les conseiller de manière appropriée sur les questions de planning familial tout en tenant compte de toutes leurs circonstances personnelles d'existence.

Pour contrer les formes inadéquates d'information et de consultation, il est en outre d'une importance capitale que les programmes de planning familial ne contiennent aucun objectif quantitatif quant à la diffusion des moyens de régulation de la conception. Si de tels critères de rendement sont imposés au personnel ou si on lui fait miroiter des primes proportionnelles, il se retrouvera ainsi dans un inadmissible état de contrainte. Il tendrait alors bien trop facilement à faire de la réclame plutôt qu'un travail d'information et de la propagande plutôt que de donner des conseils.

- d) Les programmes de planning familial ne doivent contenir aucune promotion de l'avortement. Cet impératif découle également du respect des droits de l'homme, lesquels constituent l'aune normative à laquelle toutes les mesures d'une politique démographique doivent se référer. » Parmi tous les droits de l'homme, le plus fondamental est le droit à la vie elle-même. La vie humaine doit être respectée et protégée dès le moment de la conception et l'avortement qui est la destruction d'une vie humaine aux tout premiers stades de son développement ne doit pas être permis, que ce soit au nom d'une stratégie démographique ou comme un moyen de résoudre les problèmes soulevés par la grossesse<sup>31)</sup>

Il faut le répéter périodiquement avec insistance: quelle que soit la manière dont on juge les diverses méthodes régulatrices de la conception, il existe dans l'échelle des valeurs éthiques une différence fondamentale entre la contraception qui empêche la femme de concevoir une vie

---

<sup>31)</sup> Intervention de Mgr. Jan Schotte, chef de la délégation du Saint-Siège lors de la Conférence internationale des Nations-Unies sur la population qui s'est tenue à Mexico-City du 6 au 13 août 1984, dans: Documentation catholique n° 19 du 4 novembre 1984, p. 1016.

nouvelle et l'avortement qui tue une vie nouvelle déjà conçue. La régulation de la conception est toujours meilleure que l'avortement. Pour cette raison, les questions de régulation de la conception ne doivent pas être tabouisées comme cela semble être le cas dans de nombreux pays. Là où ces tabous apparaissent et là où les connaissances sur les possibilités de contraception ne sont pas divulguées (aux femmes surtout), celles-ci mettent bien trop souvent un terme aux grossesses non désirées.

- e) Pour autant, la sélection des méthodes régulatrices de la conception offertes dans les programmes publics de planning familial ne doit pas se dérouler en vertu uniquement de critères pragmatiques. Une évaluation responsable doit se rappeler que ces méthodes, dans des circonstances ponctuelles, doivent être facilement utilisables et être adaptées à la situation des couples. Les critères importants sont la fiabilité, la sûreté d'emploi, la compatibilité avec la santé, l'absence d'effets secondaires, un apprentissage facile et le bon accueil culturel, une indépendance relative vis-à-vis des institutions médicales et des produits pharmaceutiques, ainsi que le faible coût des méthodes. Les méthodes réversibles revêtent une absolue priorité sur les méthodes irréversibles car elles sauvegardent la possibilité, pour les personnes concernées, de prendre des décisions différentes si l'environnement de leur existence a changé.

Le choix et l'utilisation d'une certaine méthode régulatrice de la conception doit toujours se fonder sur le consensus des partenaires. Il importe que leur acceptation soit informée et éclairée, et que des possibilités de choix soient vraiment offertes aux couples. Là où ne s'offre pas d'autre choix qu'accepter ou refuser les moyens de régulation de la conception dont les services de santé publique d'un Etat font propagande, on refuse aux couples le droit de décider librement, de manière informée et responsable, quel sera le nombre de leurs enfants et quelle méthode régulatrice de la conception ils emploieront. De même, lorsque les instances étatiques accordent la préférence à la stérilisation ou à des méthodes préventives de la conception longue durée parce que ces méthodes requièrent une motivation et une participation moindres, cela contrevient au libre arbitre des couples concernés. Il n'y a vraiment liberté de choix que lorsque les couples – les femmes surtout – sont informés en détails sur les diverses méthodes, aussi sur les problèmes dont elles s'assortissent et qu'on ne les force d'aucune manière à utiliser une certaine méthode.

Cela fait également partie de la liberté des couples, une liberté ancrée dans le droit de l'homme au planning familial, de recourir aux méthodes du »planning familial naturel«. Pour cette raison, la panoplie de possibilités offertes par les services publics de planning doit inclure ces méthodes. On ne serait barrer l'accès des couples à une information ample sur cette voie régulatrice de la conception. Pour cette raison sont inacceptables les décisions prises par les gouvernements nationaux et récemment communiquées, de ne plus inclure dans les programmes publics les méthodes du »planning familial naturel« pour simplifier ainsi le travail des services de planning par réduction de la panoplie de méthodes.

- f) Les époux sont les destinataires primaires des services de planning familial. La notion même de »planning familial« le sous-entend déjà dans la mesure où la famille suppose l'existence d'un mariage contracté comme une forme longue durée et protégée par la loi de partenariat entre l'homme et la femme. Nous ne devons pas non plus omettre ou juger mineurs les risques qui pourraient surgir si les services de planning familial s'ouvraient sans discernement à tous les intéressés potentiels, en particulier aux adolescents. La fourniture à tout un chacun d'informations et de moyens régulateurs de la conception peut, si elle est propagée comme un »progrès« par excellence dans le désintérêt des formes humaines de sexualité voire sans tenir compte des aspects moraux, miner les schémas traditionnels de développement sexuel et gêner le sens d'une organisation responsable de la vie sexuelle. La disponibilité généralisée des contraceptifs peut conduire les femmes vivant dans une situation de marginalisation sociale ou de déclassement culturel à se sentir encore plus qu'avant considérées et traitées comme des objets à la libre disposition de l'ascendant sexuel des hommes. Chez les jeunes en outre, le processus d'acquisition de la maturité se trouve exposé à des risques particuliers.

Mais il ne s'agit là que d'une facette. Il faut également tenir compte du nombre épidémique d'avortements chez les femmes célibataires; du grave danger auquel les jeunes filles mineures exposent leur santé; de la situation sociale souvent désespérée dans laquelle glissent les mères célibataires dans de nombreux pays du »tiers-monde«; et enfin de la terrible prolifération du SIDA principalement en Afrique. Aider les victimes potentielles à prévenir de futures souffrances constitue mal-

gré tout une obligation morale lorsque les modes comportementaux qui les précèdent ne sont bien souvent pas avalisables.

Dans tous les cas, une meilleure information sanitaire et sexuelle visant particulièrement les adolescents revêt une grande importance. Cette information devrait aborder non seulement les aspects médicaux et biologiques mais encore aider les jeunes à développer une notion psychologiquement à maturité de la sexualité et du partenariat, du mariage et de la famille.

### ***3.3 Projets des Eglises dans le domaine du planning familial***

La promotion des projets de planning familial fait partie intégrante de l'oeuvre de coopération accomplie par les Eglises. Rien que Misereor a participé, au cours des 20 dernières années, à la promotion de plus de 200 programmes et projets en Afrique, en Asie et en Amérique Latine. De cette manière, plus de 1000 projets particuliers de planning familial ont pu être soutenus par des groupes ou des paroisses. Cette aide revêt des formes diverses et couvre différents types de projets. Ainsi au Zaïre, les Eglises promeuvent des projets de planning familial intégrés dans un programme religieux général »d'éducation pour la vie«. En collaboration avec le gouvernement de l'Ile Maurice, les Eglises soutiennent l'intégration du »planning familial naturel« dans les programmes publics. Il est fréquent que cette aide se concentre sur la formation de spécialistes.

L'association du planning familial aux travaux en commun et aux travaux des femmes revêt aussi une grande importance dans les projets des Eglises. De nombreux projets de planning familial ont conduit au développement d'organisations de travail en commun et de groupes féminins d'entraide. D'un autre côté, le travail en commun et le travail des femmes ont souvent déclenché et intégré des mesures de planning familial. Justement chez les femmes des couches les plus défavorisées de la population, il est essentiel de fortifier leur amour-propre et leur conscience d'elles-mêmes par une collaboration à égalité de droits dans des groupes. Là où les femmes, soutenues par de tels groupes, commencent à redéfinir leur propre position dans la famille et dans la société, là où elles ne considèrent plus que leur destin leur est imposé de l'extérieur, lorsqu'elles découvrent la possibilité de modifier et d'améliorer leur existence avec d'autres femmes, en elles naît le désir fréquemment et sans pression extérieure de planifier plus consciemment le nombre d'enfants et de se distancer des schémas traditionnels de procréation. Si les efforts de développement prati-

qués par les pauvres sont efficaces à long terme, les mutations du comportement procréateur s'avèreront stables elles aussi.

A ses propres projets de planning familial, l'Eglise confère un profil spécifique qui tient sa silhouette particulière de sa doctrine et des expériences vécues par ses fidèles. Ce profil inclut, dans la promotion du »planning familial naturel«, les valeurs humaines transposées dans ce planning. Il a déjà été fait allusion (cf. III 3.1) à la valeur anthropologique que l'Eglise reconnaît à cette forme de régulation de la conception.<sup>32)</sup>

Les expériences faites jusqu'à présent dans les pays en développement avec les méthodes naturelles sont globalement encourageantes. Dans certaines cultures africaines où les règles comportementales traditionnelles incluent des phases d'abstinence sexuelle, des points d'enchaînement s'offrent pour choisir l'époque. En Inde aussi, les efforts de diffusion du »planning familial naturel« sont très bien accueillis. L'objection très souvent avancée selon laquelle la méthode est généralement trop difficile pour les habitants des pays en développement s'avère, à la lumière de ces exemples, comme non pertinente.

---

<sup>32)</sup> Une appréciation complète du »planning familial naturel« demande de tenir compte d'autres aspects dont les suivants:

- Dans cette méthode, la coopération entre partenaires et en particulier aussi la prévenance de l'homme se situent au premier plan et ainsi toute manipulation et le risque d'une sexualité instrumentalisée sont efficacement contrés.
- Le »planning familial naturel« n'engendre aucuns risques pour la santé de la femme et ne produit aucuns effets secondaires.
- Il ne coûte pratiquement rien (facteur important justement pour les pays en développement) et n'instaure aucune dépendance permanente envers une infrastructure médicale et pharmaceutique.
- En dépit d'idées reçues largement répandues sur l'emploi de méthodes modernes du planning familial naturel, les jours du cycle au cours desquels la femme ne peut pas concevoir – dans des conditions même bien souvent défavorables – peuvent être déterminés avec précision et le planning familial, par le biais d'une observation des périodes de fertilité et à condition que les femmes soient éduquées en conséquence, atteint la précision des moyens inhibiteurs de l'ovulation.

Mais nous savons aussi que le »planning familial naturel« est vécu par de nombreux couples et dans de nombreuses circonstances comme un moyen impraticable.<sup>33)</sup> L'Eglise doit aussi offrir son assistance (aux femmes surtout) qui dans une situation actuelle souvent restreignante, vivent les méthodes naturelles comme un moyen inutilisable. Dans son oeuvre pastorale, éducative et consultative, l'Eglise peut aussi aider ces hommes et ces femmes à intégrer la régulation de la conception dans la perspective

---

<sup>33)</sup> Nous ne sommes pas inattentifs aux limites actuelles d'une diffusion du »planning familial naturel« :

- En dépit de tous les progrès réalisés quant à la sécurité de la méthode, un besoin de recherche persiste pour assurer l'efficacité de cette forme régulatrice de la conception y compris dans les conditions difficiles.
- Le soin que le »planning familial naturel« demande nécessairement d'apporter au calendrier des étreintes sexuelles ne concorde pas bien souvent avec les formes de comportement culturelles. Ceci vaut en particulier dans des conditions sociales où ceux qui les vivent luttent au jour le jour pour survivre et chez qui donc toute mentalité de prévision et de planification est peu susceptible d'apparaître.
- La domination de soi nécessaire au »planning familial naturel« constitue aux yeux de nombreux couples – et pas seulement pour ceux du »tiers-monde« – un objectif hors de portée. En outre, les couples ne peuvent pas tous choisir librement et de la même manière la date de la relation sexuelle. De nombreuses circonstances internes et externes peuvent ici jouer un rôle.
- Le bouleversement des structures sociales que l'on déplore en de nombreux endroits se répercute également dans les familles et renforce les attitudes traditionnelles telles le »machisme« d'Amérique Latine. Dans les relations au sein du couple manque bien souvent cette égalité entre partenaire qui constitue un préalable essentiel aux méthodes naturelles.

générale d'une vie réjouissante et humaine.<sup>34)</sup> Que l'Eglise ne fasse pression sur personne sur les questions de planning familial va de soi. Toujours elle doit veiller à respecter la décision consciencieuse et responsable qui réalise les valeurs humaines du partenariat et de la sexualité conjugués dans les conditions changeantes de l'existence.

---

<sup>34)</sup> Au plan de l'éthique, les diverses formes de planning familial ne sont pas aussi simplement neutres. Pour cette raison, on ne peut pas choisir une forme quelconque. Cette constatation doit être déterminante lors du choix, en toute conscience, de la méthode à utiliser. Les critères suivants de décision sont importants:

- La méthode doit être régulatrice *de la conception*, ce qui exclut d'ores et déjà l'avortement, et les méthodes inhibitrices de la nidation (par ex. la «pilule d'après», la spirale).
- La méthode ne doit pas être refusée par l'un ou l'autre des partenaires pour des motifs physiques ou psychiques. Il ne s'agit pas ici seulement d'intolérance directe à certains produits, il s'agit aussi de réserves émotionnelles multiples et souvent sous-jacentes.
- La méthode ne doit pas perturber ni mécaniser exagérément le déroulement de l'étreinte amoureuse. Des réserves peuvent en découler vis-à-vis des méthodes chimiques et mécaniques.
- Les méthodes réversibles ont la priorité sur les méthodes irréversibles. D'où la formulation d'une réserve de principe vis-à-vis de la stérilisation.
- L'abstinence est également une méthode régulatrice de la conception. Il existe des couples qui de par leur attitude intérieure acceptent et supportent cette voie. Il importe cependant qu'ils s'y engagent d'un commun accord et qu'ils s'y tiennent, étant entendu qu'aucun des époux ne saurait revendiquer le droit de soustraire son corps de la disposition de l'autre (cf. 1 Co 7, 3-5).

# Conclusion

Ce ne pouvait être la tâche de cette déclaration d'offrir des solutions toutes faites aux questions difficiles pesant sur le développement et la démographie. Mais il relevait de notre responsabilité épiscopale d'intégrer les points de vue majeurs de l'éthique chrétienne dans la discussion publique, de formuler les critères d'une politique plus juste envers l'homme, d'émettre des exigences précises et des suggestions incluant les connaissances de scientifiques et d'experts. C'est ce que nous avons tenté de faire dans notre déclaration.

Evêques de l'un des pays les plus riches de la Terre, nous désirons pour conclure dire nos pressants encouragements aux responsables des milieux politiques et sociaux et à l'opinion publique allemande dans son ensemble:

- Qu'ils ne perdent pas de vue, malgré les difficultés existant dans leur propre pays, le destin du »monde uni« et n'envisagent pas la problématique du développement sous un angle de vue bien souvent restreint et défini uniquement par leurs propres intérêts.
- Qu'ils utilisent tous les moyens disponibles pour combattre la pauvreté de masse dans les pays du »tiers-monde«.
- Qu'ils engagent avec détermination leurs efforts ou les poursuivent afin de créer des conditions de vie dignes des populations qui continueront de croître fortement au cours des prochaines décennies dans les pays en développement.
- Qu'ils promeuvent des mesures appropriées favorisant la formation de familles moins nombreuses dans les sociétés en développement et respectant en même temps la dignité et les droits de chaque personne et des familles.

Si nous acceptons de nous lancer dans un processus dynamique aussi solidaire, nous pourrons tous, membres du monde politique, des Eglises et des groupements sociaux, répondre au grand défi auquel notre monde se trouve confronté en cette fin de siècle: la survie de l'humanité dans la liberté et la justice.